



Pour une maternité sans danger : Statistiques

2015-2018

Pour une maternité sans danger : Statistiques 2015-2018 a été préparé par la Direction générale de la comptabilité et de la gestion de l'information.

Directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information

Danielle Lamarche

Directeur de la statistique et de l'information de gestion

Jacques Aubin

Responsable du projet et réalisation

Marlène Perreault

Collaboration

Marie-Élise Paniagua Nolet, Pascal Gélinas, Sylvie Blouin

Conception de la page couverture

Direction générale des communications

Le contenu peut être reproduit en tout ou en partie, à la condition que la source en soit mentionnée.

Pour tout renseignement sur le contenu, s'adresser à la
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
Direction générale de la comptabilité et de la gestion de l'information
Direction de la statistique et de l'information de gestion
524, rue Bourdages
C.P. 1200, Succursale Terminus
Québec (Québec)
G1K 7E2

© Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020
ISBN: 978-2-50-86717-3 (PDF)

Décembre 2020

Table des matières

Liste des tableaux	3
Introduction	5
Population étudiée	6
Faits saillants	7
Tableaux statistiques	11
Annexe	47

Liste des tableaux

Tableau 1	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites de 2015 à 2018 selon la catégorie de la réclamation et la décision d'admissibilité	12
Tableau 2	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon la catégorie de la réclamation.....	13
Tableau 3	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon la catégorie de la réclamation et l'âge de la réclamante	14
Tableau 4	Répartition des réclamations pour grossesse du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon le nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation	16
Tableau 5	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon la catégorie de la réclamation et la nature de l'agresseur	17
Tableau 6	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon la catégorie de la réclamation et la profession de la travailleuse	19
Tableau 7	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon la catégorie de la réclamation et la direction régionale.....	22
Tableau 8	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon la catégorie de la réclamation et le secteur d'activité économique.....	25

Tableau 9	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon la catégorie de la réclamation et le type d'affectation	28
Tableau 10	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon la catégorie de débours et la catégorie de la réclamation.....	29
Tableau 11	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon la catégorie de la réclamation et le nombre de jours d'indemnisation.....	30
Tableau 12	Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon la catégorie de la réclamation et les débours en indemnités de remplacement du revenu	32
Tableau 13	Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon l'année de la réclamation et la profession de la travailleuse	34
Tableau 14	Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon l'année de la réclamation et la direction régionale	38
Tableau 15	Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon l'année de la réclamation et le secteur d'activité économique.....	42
Tableau 16	Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon la catégorie de la réclamation et l'année de la réclamation	46

Introduction

En 1981, année de la promulgation de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, la CNESST se voyait confier le mandat de la prévention, qui consiste à éliminer à la source les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs et des travailleuses du Québec.

De ce vaste mandat couvrant l'ensemble des travailleurs et des travailleuses se dégagent des mesures visant des groupes particuliers. Plus précisément, les articles 40 à 48 de la Loi établissent le droit et les modalités permettant à la travailleuse enceinte ou qui allaite de bénéficier d'une affectation à d'autres tâches lorsque les conditions de travail comportent des dangers pour elle ou pour l'enfant à naître ou de cesser le travail jusqu'à ce que l'affectation soit réalisée ou, si aucune affectation n'est possible, jusqu'à la date de l'accouchement ou jusqu'à la fin de la période d'allaitement.

Pour exercer ce droit, la travailleuse doit d'abord obtenir d'un médecin le *certificat visant le retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite*, attestant que les conditions de son travail sont dangereuses. La remise de ce certificat à l'employeur constitue automatiquement une demande de la travailleuse d'être affectée à d'autres tâches.

Lorsque l'affectation ne peut se faire à la date indiquée sur le certificat, la travailleuse peut se retirer du travail et être indemnisée par la CNESST. Elle a toutefois droit de recevoir son salaire habituel pour les 5 premiers jours ouvrables suivant sa cessation de travail avant que commence la période d'indemnisation. Ce salaire est payé par l'employeur et n'est pas remboursé par la CNESST.

Pendant les 14 jours civils complets suivant les 5 premiers jours ouvrables, la travailleuse reçoit 90 % de son salaire net. C'est l'employeur qui verse ce salaire et la CNESST le lui rembourse. Par la suite, c'est la CNESST qui verse directement l'indemnité de remplacement du revenu égale à 90 % du revenu net retenu sans dépasser le salaire maximum annuel assurable.

Population étudiée

Les données de la présente publication portent sur les réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites pour les années 2015 à 2018. Cette publication traite plus particulièrement du nombre de réclamations, de la durée d'indemnisation, de l'indemnité de remplacement du revenu (IRR) versée à la travailleuse, de la nature de l'agresseur et de données socio-économiques liées aux travailleuses. Aux fins de présentation, l'âge entier moyen est calculé en ne retenant que les années complètes seulement.

Plus particulièrement, cette publication porte sur les réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chacune des années présentées et acceptées au 1^{er} mars de l'année suivant l'année d'inscription. Les informations relatives aux décisions rendues, à la catégorie de la réclamation, à l'âge de la travailleuse, à sa direction régionale et à son secteur d'activité économique reflètent l'image des fichiers informatiques au 1^{er} mars suivant l'année d'inscription. Les informations traitant de la profession, de la nature de l'agresseur, de la semaine de grossesse et les données relatives à l'indemnisation (catégorie de débours, les montants et les jours d'indemnisation) reflètent l'image des fichiers informatiques au 31 décembre de l'année suivant l'année d'inscription.

La plupart des tableaux statistiques sont divisés en trois groupes, selon la catégorie de la réclamation : travailleuse enceinte, travailleuse qui allaite et l'ensemble des deux catégories.

Aux fins de la présente publication, le débours en affectation est le remboursement que l'employeur a demandé afin de combler la différence de salaire entre la rémunération rattachée à l'emploi habituel de la travailleuse et celle rattachée au poste d'affectation, si celle-ci est moins élevée. La semaine de grossesse est la période de la gestation où le retrait entre en vigueur, soit le moment où l'indemnisation commence ou que l'affectation devient effective. Enfin, le type d'affectation est une variable servant à déterminer s'il y a eu effectivement un retrait de la travailleuse ou une affectation de celle-ci à un autre emploi.

Faits saillants

En 2018, la CNESST a reçu 35 688 réclamations dans le cadre du programme «Pour une maternité sans danger» comparativement à 35 465 en 2015, une hausse de 0,6 %. Au cours de la période 2015-2018, l'évolution des réclamations reçues se présente comme suit: hausse de 0,6 % pour les années 2015 à 2016, suivie d'une baisse de 2,9 % pour les années 2016 à 2017, pour finir en progression de 3,0 % de 2017 à 2018. Tandis que les réclamations reçues pour grossesse suivent sensiblement la tendance décrite précédemment, les réclamations reçues pour allaitement augmentent de 9,6 % entre 2015 et 2016, suivi d'une baisse de 9,0 % pour les années 2016 à 2017 et de 5,6 % de 2017 à 2018 (343 réclamations en 2015 pour décroître à 323 réclamations en 2018).

Le taux d'acceptation moyen des réclamations reçues est en légère baisse en 2018 comparativement aux années 2015 à 2017, passant de 93,2 % en 2015, à 92,4 % en 2018. Pour les réclamations pour grossesse, on observe la même tendance avec un taux d'acceptation de 93,4 % en 2015 et de 92,5 % en 2018. Le taux d'acceptation pour allaitement en 2018 de 79,9 % est plus élevé que ceux des années 2015 (75,5 %) et 2017 (76,6 %), 2016 présentant le taux le plus élevé avec 80,9 %. Il est à noter que la plupart des réclamations avec une décision « autre » sont des demandes refusées (voir tableau 1).

Parmi l'ensemble des réclamations reçues et acceptées au cours des années 2015-2018 dans le cadre du programme « Pour une maternité sans danger », 99,2 % (99,1 % en 2016) sont des cas de grossesse, tandis que 0,8 % sont des cas d'allaitement (0,9 % en 2016) (voir tableau 2).

L'âge entier moyen des travailleuses pour lesquelles une réclamation a été reçue et acceptée (quelle que soit la catégorie de la réclamation) est de 29 ans pour la période 2015 à 2018. En 2018, la strate d'âge de 20 à 24 ans pour les travailleuses enceintes représente 15,2 % des réclamations acceptées, tandis que pour les femmes qui allaitent, ce groupe d'âge représente seulement 4,3 % des réclamations. Pour les deux catégories, c'est dans le groupe d'âge de 25 à 34 ans qu'elles sont le plus représentées, soit 67,7 % pour les travailleuses enceintes et 72,0 % pour les travailleuses qui allaitent (voir tableau 3).

Pour les années 2015 à 2018, le nombre moyen de semaines de grossesse (nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation à un autre poste de travail) est de 10 semaines. Autour de 70 % des réclamations pour grossesse (76,1 % en 2015, 77,0 % en 2016, 76,0 % en 2017 et 69,9 % en 2018) prennent effet au premier trimestre de la grossesse (voir tableau 4).

Les réclamations ont été regroupées en grands ensembles selon la nature de l'agresseur. Les agresseurs biologiques en 2018 sont les premiers en importance, soit de 33,3 %, mais leurs proportions sont en constante diminution depuis 2015. Les agresseurs ergonomiques occupent la deuxième position avec 31,0 %, suivi des agresseurs chimiques qui représentent 14,1 % des réclamations en 2018. Les agresseurs à la sécurité du travail (8,9 % des réclamations) et les agresseurs physiques (0,6 % des réclamations) sont respectivement les quatrièmes et les cinquièmes en importance.

Bien que troisième en importance pour l'ensemble des réclamations, les agresseurs chimiques sont la principale nature de l'agresseur pour les femmes qui allaitent avec 49,6 % en 2018 (voir tableau 5).

Les professions les plus représentées en 2018 (64,9 %) pour l'ensemble des deux catégories sont : les infirmières (20,4 %), les enseignantes (16,3 %), les barmaids (7,6 %), les travailleuses du groupe autre personnel médical (7,0 %), celles des services personnels (5,3 %), les vendeuses (5,1 %), et les caissières (3,2 %). Les professions les plus représentées en 2018 (35,3 %) pour les travailleuses qui allaitent sont les infirmières (18,2 %) et celles du groupe autre personnel médical (17,1 %) (voir tableau 6).

En 2018, près de 50 % des réclamations proviennent de trois grandes régions soit : L'île-de-Montréal (20,9 %), la Montérégie (16,6 %) et la Capitale-Nationale (12,2 %). Leur contribution pour la période de 2015-2018 est en légère baisse de 1,6 %, passant de 51,3 % en 2015 à 49,7 % en 2018. La Capitale-Nationale est la région la plus représentée en 2018 (23,3 %) des réclamations pour allaitement, suivi de l'Estrie (11,6 %) (voir tableau 7).

En 2018, la majorité des réclamations (87,8 %) est concentrée dans quatre principaux secteurs d'activité économique soit : les Services médicaux et sociaux (47,6 %), les Autres services commerciaux et personnels (15,4 %), le Commerce (13,6 %) ainsi que l'Enseignement et les services annexes (11,2 %). Les réclamations pour l'allaitement se retrouvent principalement (60,9 %) dans deux secteurs : les Services médicaux et sociaux (50,0 %) et l'Agriculture (10,9 %) (voir tableau 8).

En 2018, 43,2 % des travailleuses bénéficiant du programme « Pour une maternité sans danger » sont retirées de leur travail sans être affectées à un autre emploi, une proportion en baisse par rapport à 2015 (48,9 %). À l'inverse, en 2018, 30,2 % des travailleuses sont affectées à un autre poste de travail sans retrait complet du milieu de travail, une proportion en hausse par rapport à 2015 (23,6 %) (Tableau 9).

Les débours pour les réclamations reçues et acceptées sont en baisse de 3,7 %, passant de 232,5 M\$ en 2015 à 223,9 M\$ en 2018. Les débours en indemnités de remplacement du revenu (IRR) ont diminué de 5,9 % au cours de la période passant de 212,9 M\$ en 2015 à 200,3 M\$ en 2018. Les débours pour affectation à un autre poste de travail sont en hausse de 23,3 % durant la période ainsi que leur proportion, passant de 7,5 % des débours totaux en 2015 à 9,6 % en 2018 (voir tableau 10).

Pour l'ensemble des réclamations, le nombre de jours d'indemnisation moyen passe de 124 jours en 2015 à 121 jours en 2018. Plus précisément, celui pour les travailleuses enceintes passe de 122 en 2015 à 119 en 2018, alors que celui pour les travailleuses qui allaitent passe de 324 jours en 2015 à 343 jours en 2018 (voir tableau 11).

Pour l'ensemble des deux catégories, l'IRR moyenne augmente de 2,8 % passant de 8 579 \$ en 2015 à 8 820 \$ en 2018. Pour les travailleuses enceintes, l'IRR moyenne augmente de 2,3 %, passant de 8 429 \$ en 2015 à 8 623 \$ en 2018 alors qu'elle augmente de 20,7 % pour les travailleuses qui allaitent passant de 26 350 \$ en 2015 à 31 792 \$ en 2018. (Tableau 12).

Remarque:

Soulignons que certaines travailleuses (celles qui allaitent) peuvent encore être indemnisées lors de la compilation des statistiques au 31 décembre de l'année suivant l'année de la réclamation. Toutefois, il faut noter que le nombre de réclamations pour allaitement est très faible par rapport aux réclamations des travailleuses enceintes. Par conséquent, les valeurs observées pendant ces années ne sont pas définitives et peuvent subir des modifications jusqu'à ce que l'ensemble des dossiers soit clos. Cependant, les différentes statistiques présentées dans ce document peuvent se comparer puisqu'une même maturité des données a été appliquée à chacune des quatre années.

Tableaux statistiques

Tableau 1
Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites de 2015 à 2018
selon la catégorie de la réclamation et la décision d'admissibilité

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2015		2016		2017		2018	
Décision d'admissibilité	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Acceptée	32 799	93,4 %	32 776	92,9 %	32 127	93,7 %	32 722	92,5 %
Autre ¹	2 323	6,6 %	2 512	7,1 %	2 172	6,3 %	2 643	7,5 %
Total	35 122	100,0 %	35 288	100,0 %	34 299	100,0 %	35 365	100,0 %

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2015		2016		2017		2018	
Décision d'admissibilité	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Acceptée	259	75,5 %	304	80,9 %	262	76,6 %	258	79,9 %
Autre ¹	84	24,5 %	72	19,1 %	80	23,4 %	65	20,1 %
Total	343	100,0 %	376	100,0 %	342	100,0 %	323	100,0 %

L'ensemble des deux catégories

	2015		2016		2017		2018	
Décision d'admissibilité	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Acceptée	33 058	93,2 %	33 080	92,8 %	32 389	93,5 %	32 980	92,4 %
Autre ¹	2 407	6,8 %	2 584	7,2 %	2 252	6,5 %	2 708	7,6 %
Total	35 465	100,0 %	35 664	100,0 %	34 641	100,0 %	35 688	100,0 %

1. Comprend les demandes refusées et les demandes en suspens ou en attente d'une décision.

Tableau 2
Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018
selon la catégorie de la réclamation

	2015		2016		2017		2018	
Catégorie de la réclamation	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Travailleuse enceinte	32 799	99,2 %	32 776	99,1 %	32 127	99,2 %	32 722	99,2 %
Travailleuse qui allaite	259	0,8 %	304	0,9 %	262	0,8 %	258	0,8 %
Total	33 058	100,0 %	33 080	100,0 %	32 389	100,0 %	32 980	100,0 %

Tableau 3**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018****selon la catégorie de la réclamation et l'âge de la réclamante****Catégorie de la réclamation: Enceinte**

	2015		2016		2017		2018	
Âge de la réclamante	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	538	1,6 %	517	1,6 %	485	1,5 %	504	1,5 %
20 à 24 ans	5 569	17,0 %	5 467	16,7 %	5 317	16,5 %	4 981	15,2 %
25 à 29 ans	12 363	37,7 %	12 614	38,5 %	12 439	38,7 %	12 869	39,3 %
30 à 34 ans	9 664	29,5 %	9 511	29,0 %	9 125	28,4 %	9 301	28,4 %
35 à 39 ans	3 943	12,0 %	3 904	11,9 %	3 933	12,2 %	4 179	12,8 %
40 ans ou plus	722	2,2 %	763	2,3 %	828	2,6 %	888	2,7 %
Total	32 799	100,0 %	32 776	100,0 %	32 127	100,0 %	32 722	100,0 %
Âge entier moyen	29		29		29		29	

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2015		2016		2017		2018	
Âge de la réclamante	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,4 %	0	0,0 %
20 à 24 ans	19	7,3 %	15	4,9 %	18	6,9 %	11	4,3 %
25 à 29 ans	71	27,4 %	113	37,2 %	86	32,8 %	93	36,0 %
30 à 34 ans	124	47,9 %	111	36,5 %	108	41,2 %	93	36,0 %
35 à 39 ans	38	14,7 %	56	18,4 %	41	15,6 %	50	19,4 %
40 ans ou plus	7	2,7 %	9	3,0 %	8	3,1 %	11	4,3 %
Total	259	100,0 %	304	100,0 %	262	100,0 %	258	100,0 %
Âge entier moyen	31		31		31		31	

Tableau 3 (suite)**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018****selon la catégorie de la réclamation et l'âge de la réclamante****L'ensemble des deux catégories**

	2015		2016		2017		2018	
Âge de la réclamante	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	538	1,6 %	517	1,6 %	486	1,5 %	504	1,5 %
20 à 24 ans	5 588	16,9 %	5 482	16,6 %	5 335	16,5 %	4 992	15,1 %
25 à 29 ans	12 434	37,6 %	12 727	38,5 %	12 525	38,7 %	12 962	39,3 %
30 à 34 ans	9 788	29,6 %	9 622	29,1 %	9 233	28,5 %	9 394	28,5 %
35 à 39 ans	3 981	12,0 %	3 960	12,0 %	3 974	12,3 %	4 229	12,8 %
40 ans ou plus	729	2,2 %	772	2,3 %	836	2,6 %	899	2,7 %
Total	33 058	100,0 %	33 080	100,0 %	32 389	100,0 %	32 980	100,0 %
Âge entier moyen	29		29		29		29	

Tableau 4

Répartition des réclamations pour grossesse du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon le nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation

		2015		2016		2017		2018	
Nombre de semaines de grossesse		Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Premier trimestre	1 ^{re} à 4 ^e	2 945	9,0 %	2 838	8,7 %	2 604	8,1 %	2 420	7,4 %
	5 ^e à 9 ^e	14 892	45,4 %	15 046	45,9 %	14 775	46,0 %	13 788	42,1 %
	10 ^e à 13 ^e	7 130	21,7 %	7 367	22,5 %	7 024	21,9 %	6 676	20,4 %
	Total partiel	24 967	76,1 %	25 251	77,0 %	24 403	76,0 %	22 884	69,9 %
Deuxième trimestre	14 ^e à 17 ^e	2 818	8,6 %	2 874	8,8 %	2 777	8,6 %	2 576	7,9 %
	18 ^e à 22 ^e	1 943	5,9 %	1 963	6,0 %	1 985	6,2 %	1 843	5,6 %
	23 ^e à 26 ^e	1 018	3,1 %	997	3,0 %	911	2,8 %	917	2,8 %
	Total partiel	5 779	17,6 %	5 834	17,8 %	5 673	17,7 %	5 336	16,3 %
Troisième trimestre	27 ^e à 30 ^e	623	1,9 %	599	1,8 %	556	1,7 %	541	1,7 %
	31 ^e à 35 ^e	190	0,6 %	227	0,7 %	220	0,7 %	182	0,6 %
	36 ^e ou plus	14	0,0 %	13	0,0 %	15	0,0 %	17	0,1 %
	Total partiel	827	2,5 %	839	2,6 %	791	2,5 %	740	2,3 %
Indéterminé	1 226	3,7 %	852	2,6 %	1 260	3,9 %	3 762	11,5 %	
Total	32 799	100,0 %	32 776	100,0 %	32 127	100,0 %	32 722	100,0 %	
Nombre de semaines de grossesse moyen		10		10		10		10	

Tableau 5
Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018
selon la catégorie de la réclamation et la nature de l'agresseur

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2015		2016		2017		2018	
Nature de l'agresseur	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agresseur chimique	4 780	14,6 %	4 919	15,0 %	4 900	15,3 %	4 523	13,8 %
Agresseur physique	279	0,9 %	413	1,3 %	484	1,5 %	204	0,6 %
Agresseur ergonomique								
· Horaire de travail	1 962	6,0 %	2 051	6,3 %	1 965	6,1 %	1 893	5,8 %
· Charge de travail	529	1,6 %	571	1,7 %	894	2,8 %	763	2,3 %
· Postures de travail	4 864	14,8 %	4 729	14,4 %	4 323	13,5 %	3 739	11,4 %
· Soulever, pousser, tirer	1 823	5,6 %	1 534	4,7 %	1 419	4,4 %	1 438	4,4 %
· Autres efforts physiques	361	1,1 %	287	0,9 %	324	1,0 %	292	0,9 %
· Autres risques ergonomiques	1 784	5,4 %	2 030	6,2 %	2 357	7,3 %	2 093	6,4 %
· Total partiel	11 323	34,5 %	11 202	34,2 %	11 282	35,1 %	10 218	31,2 %
Agresseur biologique	12 148	37,0 %	11 912	36,3 %	11 057	34,4 %	10 959	33,5 %
Agresseur à la sécurité du travail	2 935	8,9 %	3 394	10,4 %	3 054	9,5 %	2 949	9,0 %
Autres ou indéterminé	1 334	4,1 %	936	2,9 %	1 350	4,2 %	3 869	11,8 %
Total	32 799	100,0 %	32 776	100,0 %	32 127	100,0 %	32 722	100,0 %

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2015		2016		2017		2018	
Nature de l'agresseur	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agresseur chimique	141	54,4 %	170	55,9 %	122	46,6 %	128	49,6 %
Agresseur physique	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,4 %
Agresseur ergonomique								
· Horaire de travail	1	0,4 %	1	0,3 %	1	0,4 %	2	0,8 %
· Charge de travail	1	0,4 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
· Postures de travail	1	0,4 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,4 %
· Soulever, pousser, tirer	0	0,0 %	1	0,3 %	0	0,0 %	1	0,4 %
· Autres efforts physiques	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,4 %	0	0,0 %
· Autres risques ergonomiques	0	0,0 %	1	0,3 %	1	0,4 %	1	0,4 %
· Total partiel	3	1,2 %	3	1,0 %	3	1,1 %	5	1,9 %
Agresseur biologique	39	15,1 %	53	17,4 %	42	16,0 %	33	12,8 %
Agresseur à la sécurité du travail	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,4 %	1	0,4 %
Autres ou indéterminé	76	29,3 %	78	25,7 %	94	35,9 %	90	34,9 %
Total	259	100,0 %	304	100,0 %	262	100,0 %	258	100,0 %

Tableau 5 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon la catégorie de la réclamation et la nature de l'agresseur

L'ensemble des deux catégories

	2015		2016		2017		2018	
Nature de l'agresseur	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agresseur chimique	4 921	14,9 %	5 089	15,4 %	5 022	15,5 %	4 651	14,1 %
Agresseur physique	279	0,8 %	413	1,2 %	484	1,5 %	205	0,6 %
Agresseur ergonomique								
· Horaire de travail	1 963	5,9 %	2 052	6,2 %	1 966	6,1 %	1 895	5,7 %
· Charge de travail	530	1,6 %	571	1,7 %	894	2,8 %	763	2,3 %
· Postures de travail	4 865	14,7 %	4 729	14,3 %	4 323	13,3 %	3 740	11,3 %
· Soulever, pousser, tirer	1 823	5,5 %	1 535	4,6 %	1 419	4,4 %	1 439	4,4 %
· Autres efforts physiques	361	1,1 %	287	0,9 %	325	1,0 %	292	0,9 %
· Autres risques ergonomiques	1 784	5,4 %	2 031	6,1 %	2 358	7,3 %	2 094	6,3 %
· Total partiel	11 326	34,3 %	11 205	33,9 %	11 285	34,8 %	10 223	31,0 %
Agresseur biologique	12 187	36,9 %	11 965	36,2 %	11 099	34,3 %	10 992	33,3 %
Agresseur à la sécurité du travail	2 935	8,9 %	3 394	10,3 %	3 055	9,4 %	2 950	8,9 %
Autres ou indéterminé	1 410	4,3 %	1 014	3,1 %	1 444	4,5 %	3 959	12,0 %
Total	33 058	100,0 %	33 080	100,0 %	32 389	100,0 %	32 980	100,0 %

Tableau 6
Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018
selon la catégorie de la réclamation et la profession de la travailleuse

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2015		2016		2017		2018	
Profession de la travailleuse	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Technicienne en sciences naturelles	144	0,4 %	167	0,5 %	174	0,5 %	144	0,4 %
Enseignante	5 870	17,9 %	6 049	18,5 %	5 838	18,2 %	5 385	16,5 %
Infirmière	6 911	21,1 %	7 118	21,7 %	7 054	22,0 %	6 682	20,4 %
Autre personnel médical	2 627	8,0 %	2 746	8,4 %	2 430	7,6 %	2 265	6,9 %
Secrétaire	224	0,7 %	158	0,5 %	161	0,5 %	173	0,5 %
Caissière	1 155	3,5 %	1 248	3,8 %	1 196	3,7 %	1 042	3,2 %
Employée de bureau	473	1,4 %	467	1,4 %	482	1,5 %	504	1,5 %
Vendeuse	2 101	6,4 %	1 943	5,9 %	1 975	6,1 %	1 673	5,1 %
Commis	295	0,9 %	395	1,2 %	361	1,1 %	328	1,0 %
Travailleuse des aliments	425	1,3 %	414	1,3 %	438	1,4 %	388	1,2 %
Barmaid	2 858	8,7 %	2 819	8,6 %	2 809	8,7 %	2 495	7,6 %
Préposée à l'entretien	473	1,4 %	457	1,4 %	424	1,3 %	419	1,3 %
Services personnels	2 166	6,6 %	1 893	5,8 %	1 623	5,1 %	1 745	5,3 %
Autre travailleuse des services	265	0,8 %	316	1,0 %	403	1,3 %	449	1,4 %
Couturière	83	0,3 %	100	0,3 %	73	0,2 %	68	0,2 %
Travailleuse du textile	27	0,1 %	15	0,0 %	25	0,1 %	15	0,0 %
Manutentionnaire	458	1,4 %	717	2,2 %	674	2,1 %	676	2,1 %
Travailleuse de l'imprimerie	48	0,1 %	25	0,1 %	25	0,1 %	20	0,1 %
Autres ou indéterminée	6 196	18,9 %	5 729	17,5 %	5 962	18,6 %	8 251	25,2 %
Total	32 799	100,0 %	32 776	100,0 %	32 127	100,0 %	32 722	100,0 %

Tableau 6 (suite)**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018****selon la catégorie de la réclamation et la profession de la travailleuse****Catégorie de la réclamation: Allaité**

	2015		2016		2017		2018	
Profession de la travailleuse	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Technicienne en sciences naturelles	7	2,7 %	7	2,3 %	3	1,1 %	4	1,6 %
Enseignante	3	1,2 %	4	1,3 %	1	0,4 %	6	2,3 %
Infirmière	46	17,8 %	59	19,4 %	52	19,8 %	47	18,2 %
Autre personnel médical	47	18,1 %	73	24,0 %	55	21,0 %	44	17,1 %
Secrétaire	2	0,8 %	1	0,3 %	1	0,4 %	0	0,0 %
Caissière	1	0,4 %	1	0,3 %	2	0,8 %	0	0,0 %
Employée de bureau	2	0,8 %	1	0,3 %	1	0,4 %	3	1,2 %
Vendeuse	5	1,9 %	2	0,7 %	2	0,8 %	4	1,6 %
Commis	1	0,4 %	3	1,0 %	1	0,4 %	2	0,8 %
Préposée à l'entretien	1	0,4 %	3	1,0 %	1	0,4 %	0	0,0 %
Services personnels	9	3,5 %	8	2,6 %	2	0,8 %	2	0,8 %
Autre travailleuse des services	0	0,0 %	1	0,3 %	1	0,4 %	2	0,8 %
Couturière	0	0,0 %	2	0,7 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Travailleuse du textile	1	0,4 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Manutentionnaire	6	2,3 %	10	3,3 %	2	0,8 %	5	1,9 %
Travailleuse de l'imprimerie	3	1,2 %	1	0,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Autres ou indéterminée	125	48,3 %	128	42,1 %	138	52,7 %	139	53,9 %
Total	259	100,0 %	304	100,0 %	262	100,0 %	258	100,0 %

Tableau 6 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon la catégorie de la réclamation et la profession de la travailleuse

L'ensemble des deux catégories

	2015		2016		2017		2018	
Profession de la travailleuse	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Technicienne en sciences naturelles	151	0,5 %	174	0,5 %	177	0,5 %	148	0,4 %
Enseignante	5 873	17,8 %	6 053	18,3 %	5 839	18,0 %	5 391	16,3 %
Infirmière	6 957	21,0 %	7 177	21,7 %	7 106	21,9 %	6 729	20,4 %
Autre personnel médical	2 674	8,1 %	2 819	8,5 %	2 485	7,7 %	2 309	7,0 %
Secrétaire	226	0,7 %	159	0,5 %	162	0,5 %	173	0,5 %
Caissière	1 156	3,5 %	1 249	3,8 %	1 198	3,7 %	1 042	3,2 %
Employée de bureau	475	1,4 %	468	1,4 %	483	1,5 %	507	1,5 %
Vendeuse	2 106	6,4 %	1 945	5,9 %	1 977	6,1 %	1 677	5,1 %
Commis	296	0,9 %	398	1,2 %	362	1,1 %	330	1,0 %
Travailleuse des aliments	425	1,3 %	414	1,3 %	438	1,4 %	388	1,2 %
Barmaid	2 858	8,6 %	2 819	8,5 %	2 809	8,7 %	2 495	7,6 %
Préposée à l'entretien	474	1,4 %	460	1,4 %	425	1,3 %	419	1,3 %
Services personnels	2 175	6,6 %	1 901	5,7 %	1 625	5,0 %	1 747	5,3 %
Autre travailleuse des services	265	0,8 %	317	1,0 %	404	1,2 %	451	1,4 %
Couturière	83	0,3 %	102	0,3 %	73	0,2 %	68	0,2 %
Travailleuse du textile	28	0,1 %	15	0,0 %	25	0,1 %	15	0,0 %
Manutentionnaire	464	1,4 %	727	2,2 %	676	2,1 %	681	2,1 %
Travailleuse de l'imprimerie	51	0,2 %	26	0,1 %	25	0,1 %	20	0,1 %
Autres ou indéterminée	6 321	19,1 %	5 857	17,7 %	6 100	18,8 %	8 390	25,4 %
Total	33 058	100,0 %	33 080	100,0 %	32 389	100,0 %	32 980	100,0 %

Tableau 7
Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018
selon la catégorie de la réclamation et la direction régionale

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2015		2016		2017		2018	
Direction régionale ¹	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Île-de-Montréal	7 462	22,8 %	7 185	21,9 %	7 075	22,0 %	6 865	21,0 %
Longueuil	2 120	6,5 %	2 121	6,5 %	2 061	6,4 %	2 061	6,3 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	943	2,9 %	963	2,9 %	969	3,0 %	987	3,0 %
Valleyfield	878	2,7 %	867	2,6 %	858	2,7 %	935	2,9 %
Yamaska	1 324	4,0 %	1 413	4,3 %	1 315	4,1 %	1 476	4,5 %
Total partiel Montérégie	5 265	16,1 %	5 364	16,4 %	5 203	16,2 %	5 459	16,7 %
Abitibi-Témiscamingue	892	2,7 %	954	2,9 %	927	2,9 %	1 014	3,1 %
Bas-Saint-Laurent	989	3,0 %	928	2,8 %	935	2,9 %	926	2,8 %
Capitale-Nationale	4 089	12,5 %	3 932	12,0 %	3 937	12,3 %	3 963	12,1 %
Chaudière-Appalaches	2 093	6,4 %	2 177	6,6 %	2 026	6,3 %	2 142	6,5 %
Côte-Nord	431	1,3 %	417	1,3 %	407	1,3 %	381	1,2 %
Estrie	1 411	4,3 %	1 446	4,4 %	1 448	4,5 %	1 488	4,5 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	302	0,9 %	337	1,0 %	271	0,8 %	336	1,0 %
Lanaudière	1 555	4,7 %	1 673	5,1 %	1 704	5,3 %	1 749	5,3 %
Laurentides	2 132	6,5 %	2 141	6,5 %	2 173	6,8 %	2 191	6,7 %
Laval	1 486	4,5 %	1 478	4,5 %	1 466	4,6 %	1 456	4,4 %
Mauricie et Centre-du-Québec	2 211	6,7 %	2 257	6,9 %	2 120	6,6 %	2 207	6,7 %
Outaouais	1 153	3,5 %	1 189	3,6 %	1 068	3,3 %	1 118	3,4 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 328	4,0 %	1 298	4,0 %	1 367	4,3 %	1 209	3,7 %
Total partiel autres régions	20 072	61,2 %	20 227	61,7 %	19 849	61,8 %	20 180	61,7 %
Total	32 799	100,0 %	32 776	100,0 %	32 127	100,0 %	32 722	100,0 %
Autres	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	218	0,7 %

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

Tableau 7 (suite)**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon la catégorie de la réclamation et la direction régionale****Catégorie de la réclamation: Allaité**

	2015		2016		2017		2018	
Direction régionale ¹	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Île-de-Montréal	28	10,8 %	34	11,2 %	31	11,8 %	27	10,5 %
Longueuil	14	5,4 %	12	3,9 %	12	4,6 %	10	3,9 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	1	0,4 %	2	0,7 %	9	3,4 %	3	1,2 %
Valleyfield	4	1,5 %	4	1,3 %	3	1,1 %	2	0,8 %
Yamaska	8	3,1 %	6	2,0 %	5	1,9 %	11	4,3 %
Total partiel Montérégie	27	10,4 %	24	7,9 %	29	11,1 %	26	10,1 %
Abitibi-Témiscamingue	11	4,2 %	12	3,9 %	10	3,8 %	17	6,6 %
Bas-Saint-Laurent	8	3,1 %	5	1,6 %	6	2,3 %	5	1,9 %
Capitale-Nationale	60	23,2 %	86	28,3 %	51	19,5 %	60	23,3 %
Chaudière-Appalaches	28	10,8 %	26	8,6 %	26	9,9 %	15	5,8 %
Côte-Nord	2	0,8 %	2	0,7 %	1	0,4 %	4	1,6 %
Estrie	33	12,7 %	33	10,9 %	35	13,4 %	30	11,6 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2	0,8 %	3	1,0 %	6	2,3 %	2	0,8 %
Lanaudière	13	5,0 %	11	3,6 %	10	3,8 %	6	2,3 %
Laurentides	4	1,5 %	8	2,6 %	9	3,4 %	8	3,1 %
Laval	8	3,1 %	9	3,0 %	11	4,2 %	12	4,7 %
Mauricie et Centre-du-Québec	10	3,9 %	16	5,3 %	11	4,2 %	13	5,0 %
Outaouais	21	8,1 %	31	10,2 %	21	8,0 %	24	9,3 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	4	1,5 %	4	1,3 %	5	1,9 %	8	3,1 %
Total partiel autres régions	204	78,8 %	246	80,9 %	202	77,1 %	204	79,1 %
Total	259	100,0 %	304	100,0 %	262	100,0 %	258	100,0 %
Autres	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,4 %

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

Tableau 7 (suite)
Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon la catégorie de la réclamation et la direction régionale
L'ensemble des deux catégories

	2015		2016		2017		2018	
Direction régionale ¹	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Île-de-Montréal	7 490	22,7 %	7 219	21,8 %	7 106	21,9 %	6 892	20,9 %
Longueuil	2 134	6,5 %	2 133	6,4 %	2 073	6,4 %	2 071	6,3 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	944	2,9 %	965	2,9 %	978	3,0 %	990	3,0 %
Valleyfield	882	2,7 %	871	2,6 %	861	2,7 %	937	2,8 %
Yamaska	1 332	4,0 %	1 419	4,3 %	1 320	4,1 %	1 487	4,5 %
Total partiel Montérégie	5 292	16,0 %	5 388	16,3 %	5 232	16,2 %	5 485	16,6 %
Abitibi-Témiscamingue	903	2,7 %	966	2,9 %	937	2,9 %	1 031	3,1 %
Bas-Saint-Laurent	997	3,0 %	933	2,8 %	941	2,9 %	931	2,8 %
Capitale-Nationale	4 149	12,6 %	4 018	12,1 %	3 988	12,3 %	4 023	12,2 %
Chaudière-Appalaches	2 121	6,4 %	2 203	6,7 %	2 052	6,3 %	2 157	6,5 %
Côte-Nord	433	1,3 %	419	1,3 %	408	1,3 %	385	1,2 %
Estrie	1 444	4,4 %	1 479	4,5 %	1 483	4,6 %	1 518	4,6 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	304	0,9 %	340	1,0 %	277	0,9 %	338	1,0 %
Lanaudière	1 568	4,7 %	1 684	5,1 %	1 714	5,3 %	1 755	5,3 %
Laurentides	2 136	6,5 %	2 149	6,5 %	2 182	6,7 %	2 199	6,7 %
Laval	1 494	4,5 %	1 487	4,5 %	1 477	4,6 %	1 468	4,5 %
Mauricie et Centre-du-Québec	2 221	6,7 %	2 273	6,9 %	2 131	6,6 %	2 220	6,7 %
Outaouais	1 174	3,6 %	1 220	3,7 %	1 089	3,4 %	1 142	3,5 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 332	4,0 %	1 302	3,9 %	1 372	4,2 %	1 217	3,7 %
Total partiel autres régions	20 276	61,3 %	20 473	61,9 %	20 051	61,9 %	20 384	61,8 %
Total	33 058	100,0 %	33 080	100,0 %	32 389	100,0 %	32 980	100,0 %
Autres	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	219	0,7 %

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

Tableau 8

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon la catégorie de la réclamation et le secteur d'activité économique

Catégorie de la réclamation: Enceinte

		2015		2016		2017		2018	
Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	161	0,5 %	171	0,5 %	191	0,6 %	225	0,7 %
	Industrie chimique	172	0,5 %	164	0,5 %	160	0,5 %	186	0,6 %
	Forêt et scieries	44	0,1 %	33	0,1 %	40	0,1 %	30	0,1 %
	Mines, carrières et puits de pétrole	46	0,1 %	54	0,2 %	54	0,2 %	60	0,2 %
	Fabrication de produits en métal	114	0,3 %	116	0,4 %	132	0,4 %	159	0,5 %
	Total partiel	537	1,6 %	538	1,6 %	577	1,8 %	660	2,0 %
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	125	0,4 %	137	0,4 %	140	0,4 %	149	0,5 %
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	174	0,5 %	160	0,5 %	166	0,5 %	182	0,6 %
	Fabrication d'équipement de transport	134	0,4 %	98	0,3 %	110	0,3 %	122	0,4 %
	Première transformation des métaux	19	0,1 %	16	0,0 %	21	0,1 %	29	0,1 %
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	26	0,1 %	23	0,1 %	23	0,1 %	25	0,1 %
	Total partiel	478	1,5 %	434	1,3 %	460	1,4 %	507	1,5 %
Groupe III	Administration publique	608	1,9 %	533	1,6 %	561	1,7 %	576	1,8 %
	Industrie des aliments et boissons	523	1,6 %	527	1,6 %	606	1,9 %	640	2,0 %
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	52	0,2 %	60	0,2 %	60	0,2 %	65	0,2 %
	Industrie du papier et activités diverses	42	0,1 %	26	0,1 %	32	0,1 %	45	0,1 %
	Transport et entreposage	178	0,5 %	137	0,4 %	173	0,5 %	164	0,5 %
	Total partiel	1 403	4,3 %	1 283	3,9 %	1 432	4,5 %	1 490	4,6 %
Groupe IV	Commerce	4 805	14,6 %	4 810	14,7 %	4 655	14,5 %	4 490	13,7 %
	Industrie du cuir	21	0,1 %	13	0,0 %	21	0,1 %	15	0,0 %
	Fabrication de machines (sauf électriques)	15	0,0 %	26	0,1 %	41	0,1 %	30	0,1 %
	Industrie du tabac	3	0,0 %	2	0,0 %	3	0,0 %	2	0,0 %
	Industrie textile	30	0,1 %	31	0,1 %	30	0,1 %	44	0,1 %
	Total partiel	4 874	14,9 %	4 882	14,9 %	4 750	14,8 %	4 581	14,0 %
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 294	16,1 %	5 253	16,0 %	5 088	15,8 %	5 050	15,4 %
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	75	0,2 %	66	0,2 %	69	0,2 %	58	0,2 %
	Imprimerie, édition et activités annexes	119	0,4 %	111	0,3 %	86	0,3 %	98	0,3 %
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	4	0,0 %	6	0,0 %	1	0,0 %	0	0,0 %
	Fabrication de produits électriques	69	0,2 %	69	0,2 %	72	0,2 %	67	0,2 %
	Total partiel	5 561	17,0 %	5 505	16,8 %	5 316	16,5 %	5 273	16,1 %
Groupe VI	Agriculture	500	1,5 %	590	1,8 %	567	1,8 %	592	1,8 %
	Bonneterie et habillement	66	0,2 %	82	0,3 %	87	0,3 %	80	0,2 %
	Enseignement et services annexes	3 703	11,3 %	3 555	10,8 %	3 470	10,8 %	3 678	11,2 %
	Finances, assurances et affaires immobilières	152	0,5 %	189	0,6 %	154	0,5 %	176	0,5 %
	Services médicaux et sociaux	15 399	46,9 %	15 584	47,5 %	15 195	47,3 %	15 568	47,6 %
	Chasse et pêche	1	0,0 %	0	0,0 %	4	0,0 %	0	0,0 %
	Industries manufacturières diverses	93	0,3 %	92	0,3 %	92	0,3 %	83	0,3 %
	Total partiel	19 914	60,7 %	20 092	61,3 %	19 569	60,9 %	20 177	61,7 %
Indéterminé		32	0,1 %	42	0,1 %	23	0,1 %	34	0,1 %
Total		32 799	100,0 %	32 776	100,0 %	32 127	100,0 %	32 722	100,0 %

Tableau 8 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon la catégorie de la réclamation et le secteur d'activité économique

Catégorie de la réclamation: Allaité

		2015		2016		2017		2018	
Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	5	1,9 %	8	2,6 %	5	1,9 %	8	3,1 %
	Industrie chimique	3	1,2 %	5	1,6 %	1	0,4 %	3	1,2 %
	Forêt et scieries	0	0,0 %	1	0,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Mines, carrières et puits de pétrole	1	0,4 %	0	0,0 %	2	0,8 %	1	0,4 %
	Fabrication de produits en métal	7	2,7 %	6	2,0 %	1	0,4 %	2	0,8 %
	Total partiel	16	6,2 %	20	6,6 %	9	3,4 %	14	5,4 %
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	8	3,1 %	6	2,0 %	5	1,9 %	6	2,3 %
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	27	10,4 %	19	6,3 %	19	7,3 %	19	7,4 %
	Fabrication d'équipement de transport	6	2,3 %	12	3,9 %	15	5,7 %	8	3,1 %
	Première transformation des métaux	2	0,8 %	5	1,6 %	1	0,4 %	0	0,0 %
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Total partiel	43	16,6 %	42	13,8 %	40	15,3 %	33	12,8 %
Groupe III	Administration publique	4	1,5 %	4	1,3 %	10	3,8 %	5	1,9 %
	Industrie des aliments et boissons	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,4 %
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	2	0,8 %	0	0,0 %	1	0,4 %	0	0,0 %
	Industrie du papier et activités diverses	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,4 %	1	0,4 %
	Transport et entreposage	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,4 %	1	0,4 %
	Total partiel	6	2,3 %	4	1,3 %	13	5,0 %	8	3,1 %
Groupe IV	Commerce	12	4,6 %	14	4,6 %	4	1,5 %	6	2,3 %
	Industrie du cuir	1	0,4 %	1	0,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Fabrication de machines (sauf électriques)	1	0,4 %	0	0,0 %	2	0,8 %	1	0,4 %
	Industrie du tabac	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Industrie textile	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Total partiel	14	5,4 %	15	4,9 %	6	2,3 %	7	2,7 %
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	27	10,4 %	34	11,2 %	17	6,5 %	19	7,4 %
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	2	0,8 %	2	0,7 %	3	1,1 %	2	0,8 %
	Imprimerie, édition et activités annexes	3	1,2 %	5	1,6 %	3	1,1 %	5	1,9 %
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Fabrication de produits électriques	2	0,8 %	1	0,3 %	0	0,0 %	1	0,4 %
	Total partiel	34	13,1 %	42	13,8 %	23	8,8 %	27	10,5 %
Groupe VI	Agriculture	23	8,9 %	18	5,9 %	23	8,8 %	28	10,9 %
	Bonneterie et habillement	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Enseignement et services annexes	7	2,7 %	6	2,0 %	0	0,0 %	11	4,3 %
	Finances, assurances et affaires immobilières	0	0,0 %	1	0,3 %	1	0,4 %	0	0,0 %
	Services médicaux et sociaux	116	44,8 %	155	51,0 %	145	55,3 %	129	50,0 %
	Chasse et pêche	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Industries manufacturières diverses	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,4 %	1	0,4 %
	Total partiel	146	56,4 %	180	59,2 %	170	64,9 %	169	65,5 %
Indéterminé		0	0,0 %	1	0,3 %	1	0,4 %	0	0,0 %
Total		259	100,0 %	304	100,0 %	262	100,0 %	258	100,0 %

Tableau 8 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon la catégorie de la réclamation et le secteur d'activité économique

L'ensemble des deux catégories

		2015		2016		2017		2018	
Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	166	0,5 %	179	0,5 %	196	0,6 %	233	0,7 %
	Industrie chimique	175	0,5 %	169	0,5 %	161	0,5 %	189	0,6 %
	Forêt et scieries	44	0,1 %	34	0,1 %	40	0,1 %	30	0,1 %
	Mines, carrières et puits de pétrole	47	0,1 %	54	0,2 %	56	0,2 %	61	0,2 %
	Fabrication de produits en métal	121	0,4 %	122	0,4 %	133	0,4 %	161	0,5 %
	Total partiel	553	1,7 %	558	1,7 %	586	1,8 %	674	2,0 %
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	133	0,4 %	143	0,4 %	145	0,4 %	155	0,5 %
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	201	0,6 %	179	0,5 %	185	0,6 %	201	0,6 %
	Fabrication d'équipement de transport	140	0,4 %	110	0,3 %	125	0,4 %	130	0,4 %
	Première transformation des métaux	21	0,1 %	21	0,1 %	22	0,1 %	29	0,1 %
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	26	0,1 %	23	0,1 %	23	0,1 %	25	0,1 %
	Total partiel	521	1,6 %	476	1,4 %	500	1,5 %	540	1,6 %
Groupe III	Administration publique	612	1,9 %	537	1,6 %	571	1,8 %	581	1,8 %
	Industrie des aliments et boissons	523	1,6 %	527	1,6 %	606	1,9 %	641	1,9 %
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	54	0,2 %	60	0,2 %	61	0,2 %	65	0,2 %
	Industrie du papier et activités diverses	42	0,1 %	26	0,1 %	33	0,1 %	46	0,1 %
	Transport et entreposage	178	0,5 %	137	0,4 %	174	0,5 %	165	0,5 %
	Total partiel	1 409	4,3 %	1 287	3,9 %	1 445	4,5 %	1 498	4,5 %
Groupe IV	Commerce	4 817	14,6 %	4 824	14,6 %	4 659	14,4 %	4 496	13,6 %
	Industrie du cuir	22	0,1 %	14	0,0 %	21	0,1 %	15	0,0 %
	Fabrication de machines (sauf électriques)	16	0,0 %	26	0,1 %	43	0,1 %	31	0,1 %
	Industrie du tabac	3	0,0 %	2	0,0 %	3	0,0 %	2	0,0 %
	Industrie textile	30	0,1 %	31	0,1 %	30	0,1 %	44	0,1 %
	Total partiel	4 888	14,8 %	4 897	14,8 %	4 756	14,7 %	4 588	13,9 %
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 321	16,1 %	5 287	16,0 %	5 105	15,8 %	5 069	15,4 %
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	77	0,2 %	68	0,2 %	72	0,2 %	60	0,2 %
	Imprimerie, édition et activités annexes	122	0,4 %	116	0,4 %	89	0,3 %	103	0,3 %
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	4	0,0 %	6	0,0 %	1	0,0 %	0	0,0 %
	Fabrication de produits électriques	71	0,2 %	70	0,2 %	72	0,2 %	68	0,2 %
	Total partiel	5 595	16,9 %	5 547	16,8 %	5 339	16,5 %	5 300	16,1 %
Groupe VI	Agriculture	523	1,6 %	608	1,8 %	590	1,8 %	620	1,9 %
	Bonneterie et habillement	66	0,2 %	82	0,2 %	87	0,3 %	80	0,2 %
	Enseignement et services annexes	3 710	11,2 %	3 561	10,8 %	3 470	10,7 %	3 689	11,2 %
	Finances, assurances et affaires immobilières	152	0,5 %	190	0,6 %	155	0,5 %	176	0,5 %
	Services médicaux et sociaux	15 515	46,9 %	15 739	47,6 %	15 340	47,4 %	15 697	47,6 %
	Chasse et pêche	1	0,0 %	0	0,0 %	4	0,0 %	0	0,0 %
	Industries manufacturières diverses	93	0,3 %	92	0,3 %	93	0,3 %	84	0,3 %
	Total partiel	20 060	60,7 %	20 272	61,3 %	19 739	60,9 %	20 346	61,7 %
Indéterminé		32	0,1 %	43	0,1 %	24	0,1 %	34	0,1 %
Total		33 058	100,0 %	33 080	100,0 %	32 389	100,0 %	32 980	100,0 %

Tableau 9

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon la catégorie de la réclamation et le type d'affectation¹

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2015		2016		2017		2018	
Type d'affectation	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Affectation seulement	7 764	23,7 %	7 973	24,3 %	8 624	26,8 %	9 882	30,2 %
Retrait seulement	15 963	48,7 %	15 629	47,7 %	14 607	45,5 %	14 083	43,0 %
Retrait et affectation	8 648	26,4 %	8 748	26,7 %	8 536	26,6 %	8 437	25,8 %
Indéterminé	424	1,3 %	426	1,3 %	360	1,1 %	320	1,0 %
Total	32 799	100,0 %	32 776	100,0 %	32 127	100,0 %	32 722	100,0 %

Catégorie de la réclamation: Allaite

	2015		2016		2017		2018	
Type d'affectation	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Affectation seulement	48	18,5 %	54	17,8 %	56	21,4 %	63	24,4 %
Retrait seulement	194	74,9 %	229	75,3 %	187	71,4 %	176	68,2 %
Retrait et affectation	15	5,8 %	14	4,6 %	15	5,7 %	17	6,6 %
Indéterminé	2	0,8 %	7	2,3 %	4	1,5 %	2	0,8 %
Total	259	100,0 %	304	100,0 %	262	100,0 %	258	100,0 %

L'ensemble des deux catégories

	2015		2016		2017		2018	
Type d'affectation	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Affectation seulement	7 812	23,6 %	8 027	24,3 %	8 680	26,8 %	9 945	30,2 %
Retrait seulement	16 157	48,9 %	15 858	47,9 %	14 794	45,7 %	14 259	43,2 %
Retrait et affectation	8 663	26,2 %	8 762	26,5 %	8 551	26,4 %	8 454	25,6 %
Indéterminé	426	1,3 %	433	1,3 %	364	1,1 %	322	1,0 %
Total	33 058	100,0 %	33 080	100,0 %	32 389	100,0 %	32 980	100,0 %

1. Il est à noter que l'employeur n'est pas obligé de signaler à la CNESST s'il affecte une travailleuse à d'autres tâches.

Tableau 10**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon la catégorie de débours et la catégorie de la réclamation****Année de la réclamation: 2015**

Catégorie de débours	Enceinte				Allaite				Total			
	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens
Indemnités de remplacement du revenu	24 611	207 435 002 \$	91,4 %	8 429 \$	209	5 507 188 \$	98,8 %	26 350 \$	24 820	212 942 190 \$	91,6 %	8 579 \$
Débours en affectation ²	6 818	17 408 025 \$	7,7 %	2 553 \$	11	51 904 \$	0,9 %	4 719 \$	6 829	17 459 929 \$	7,5 %	2 557 \$
Débours en frais	26 774	2 062 505 \$	0,9 %	77 \$	178	14 409 \$	0,3 %	81 \$	26 952	2 076 914 \$	0,9 %	77 \$
Aucun débours	854	0 \$	0,0 %	0 \$	16	0 \$	0,0 %	0 \$	870	0 \$	0,0 %	0 \$
Total	32 799	226 905 532 \$	100,0 %	6 918 \$	259	5 573 501 \$	100,0 %	21 519 \$	33 058	232 479 033 \$	100,0 %	7 032 \$

Année de la réclamation: 2016

Catégorie de débours	Enceinte				Allaite				Total			
	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens
Indemnités de remplacement du revenu	24 377	208 663 384 \$	91,5 %	8 560 \$	243	6 709 467 \$	99,5 %	27 611 \$	24 620	215 372 851 \$	91,7 %	8 748 \$
Débours en affectation ²	6 620	17 390 111 \$	7,6 %	2 627 \$	14	19 202 \$	0,3 %	1 372 \$	6 634	17 409 313 \$	7,4 %	2 624 \$
Débours en frais	26 702	2 063 578 \$	0,9 %	77 \$	207	16 435 \$	0,2 %	79 \$	26 909	2 080 013 \$	0,9 %	77 \$
Aucun débours	901	0 \$	0,0 %	0 \$	15	0 \$	0,0 %	0 \$	916	0 \$	0,0 %	0 \$
Total	32 776	228 117 073 \$	100,0 %	6 960 \$	304	6 745 104 \$	100,0 %	22 188 \$	33 080	234 862 177 \$	100,0 %	7 100 \$

Année de la réclamation: 2017

Catégorie de débours	Enceinte				Allaite				Total			
	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens
Indemnités de remplacement du revenu	23 143	197 484 447 \$	90,4 %	8 533 \$	202	6 231 802 \$	98,2 %	30 851 \$	23 345	203 716 249 \$	90,6 %	8 726 \$
Débours en affectation ²	6 763	18 965 419 \$	8,7 %	2 804 \$	14	98 519 \$	1,6 %	7 037 \$	6 777	19 063 938 \$	8,5 %	2 813 \$
Débours en frais	25 849	2 020 078 \$	0,9 %	78 \$	183	15 228 \$	0,2 %	83 \$	26 032	2 035 306 \$	0,9 %	78 \$
Aucun débours	1 049	0 \$	0,0 %	0 \$	15	0 \$	0,0 %	0 \$	1 064	0 \$	0,0 %	0 \$
Total	32 127	218 469 944 \$	100,0 %	6 800 \$	262	6 345 549 \$	100,0 %	24 220 \$	32 389	224 815 493 \$	100,0 %	6 941 \$

Année de la réclamation: 2018

Catégorie de débours	Enceinte				Allaite				Total			
	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens	Nombre ¹	Débours	% des débours	Débours moyens
Indemnités de remplacement du revenu	22 520	194 195 334 \$	89,3 %	8 623 \$	193	6 135 801 \$	96,3 %	31 792 \$	22 713	200 331 135 \$	89,5 %	8 820 \$
Débours en affectation ²	7 481	21 303 542 \$	9,8 %	2 848 \$	25	224 662 \$	3,5 %	8 986 \$	7 506	21 528 204 \$	9,6 %	2 868 \$
Débours en frais	26 152	2 044 639 \$	0,9 %	78 \$	175	14 033 \$	0,2 %	80 \$	26 327	2 058 672 \$	0,9 %	78 \$
Aucun débours	1 129	0 \$	0,0 %	0 \$	18	0 \$	0,0 %	0 \$	1 147	0 \$	0,0 %	0 \$
Total	32 722	217 543 515 \$	100,0 %	6 648 \$	258	6 374 496 \$	100,0 %	24 707 \$	32 980	223 918 011 \$	100,0 %	6 790 \$

1. Si une réclamation relève de plus d'une catégorie de débours, elle ne figure qu'une fois au total.

2. Remboursement que l'employeur a demandé afin de combler la différence de salaire entre la rémunération rattachée à l'emploi habituel de la travailleuse et celle rattachée au poste d'affectation, si celle-ci est moins élevée.

Tableau 11**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon la catégorie de la réclamation et le nombre de jours d'indemnisation****Catégorie de la réclamation: Enceinte**

	2015		2016		2017		2018	
Nombre de jours d'indemnisation¹	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	424	1,3 %	426	1,3 %	360	1,1 %	320	1,0 %
Affectation	7 764	23,7 %	7 973	24,3 %	8 624	26,8 %	9 882	30,2 %
1 à 25 jours	2 114	6,4 %	2 022	6,2 %	2 075	6,5 %	2 046	6,3 %
26 à 50 jours	2 197	6,7 %	2 242	6,8 %	2 131	6,6 %	2 301	7,0 %
51 à 75 jours	2 943	9,0 %	2 964	9,0 %	2 918	9,1 %	2 864	8,8 %
76 à 100 jours	3 056	9,3 %	2 864	8,7 %	2 759	8,6 %	2 750	8,4 %
101 à 125 jours	1 850	5,6 %	1 810	5,5 %	1 703	5,3 %	1 637	5,0 %
126 à 150 jours	2 302	7,0 %	2 320	7,1 %	2 116	6,6 %	2 019	6,2 %
151 à 200 jours	6 781	20,7 %	6 680	20,4 %	6 334	19,7 %	5 819	17,8 %
201 à 250 jours	3 366	10,3 %	3 473	10,6 %	3 104	9,7 %	3 040	9,3 %
251 jours ou plus	2	0,0 %	2	0,0 %	3	0,0 %	44	0,1 %
Total	32 799	100,0 %	32 776	100,0 %	32 127	100,0 %	32 722	100,0 %
Nombre de jours d'indemnisation moyen	122		123		121		119	

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2015		2016		2017		2018	
Nombre de jours d'indemnisation¹	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	2	0,8 %	7	2,3 %	4	1,5 %	2	0,8 %
Affectation	48	18,5 %	54	17,8 %	56	21,4 %	63	24,4 %
1 à 25 jours	4	1,5 %	5	1,6 %	3	1,1 %	2	0,8 %
26 à 50 jours	5	1,9 %	8	2,6 %	7	2,7 %	2	0,8 %
51 à 75 jours	2	0,8 %	8	2,6 %	5	1,9 %	6	2,3 %
76 à 100 jours	2	0,8 %	5	1,6 %	3	1,1 %	3	1,2 %
101 à 125 jours	9	3,5 %	3	1,0 %	6	2,3 %	7	2,7 %
126 à 150 jours	12	4,6 %	13	4,3 %	7	2,7 %	4	1,6 %
151 à 200 jours	17	6,6 %	19	6,3 %	14	5,3 %	17	6,6 %
201 à 250 jours	18	6,9 %	24	7,9 %	11	4,2 %	12	4,7 %
251 jours ou plus	140	54,1 %	158	52,0 %	146	55,7 %	140	54,3 %
Total	259	100,0 %	304	100,0 %	262	100,0 %	258	100,0 %
Nombre de jours d'indemnisation moyen	324		332		347		343	

1. Estimation du nombre de jours civils pour lesquels la CNESST a versé des indemnités à la travailleuse en compensation de l'arrêt de travail.

Tableau 11 (suite)**Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon la catégorie de la réclamation et le nombre de jours d'indemnisation****L'ensemble des deux catégories**

	2015		2016		2017		2018	
Nombre de jours d'indemnisation¹	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	426	1,3 %	433	1,3 %	364	1,1 %	322	1,0 %
Affectation	7 812	23,6 %	8 027	24,3 %	8 680	26,8 %	9 945	30,2 %
1 à 25 jours	2 118	6,4 %	2 027	6,1 %	2 078	6,4 %	2 048	6,2 %
26 à 50 jours	2 202	6,7 %	2 250	6,8 %	2 138	6,6 %	2 303	7,0 %
51 à 75 jours	2 945	8,9 %	2 972	9,0 %	2 923	9,0 %	2 870	8,7 %
76 à 100 jours	3 058	9,3 %	2 869	8,7 %	2 762	8,5 %	2 753	8,3 %
101 à 125 jours	1 859	5,6 %	1 813	5,5 %	1 709	5,3 %	1 644	5,0 %
126 à 150 jours	2 314	7,0 %	2 333	7,1 %	2 123	6,6 %	2 023	6,1 %
151 à 200 jours	6 798	20,6 %	6 699	20,3 %	6 348	19,6 %	5 836	17,7 %
201 à 250 jours	3 384	10,2 %	3 497	10,6 %	3 115	9,6 %	3 052	9,3 %
251 jours ou plus	142	0,4 %	160	0,5 %	149	0,5 %	184	0,6 %
Total	33 058	100,0 %	33 080	100,0 %	32 389	100,0 %	32 980	100,0 %
Nombre de jours d'indemnisation moyen	124		125		123		121	

1. Estimation du nombre de jours civils pour lesquels la CNESST a versé des indemnités à la travailleuse en compensation de l'arrêt de travail.

Tableau 12

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon la catégorie de la réclamation et les débours en indemnités de remplacement du revenu

Catégorie de la réclamation: Enceinte

	2015		2016		2017		2018	
Indemnité de remplacement du revenu	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	424	1,3 %	426	1,3 %	360	1,1 %	320	1,0 %
Affectation	7 764	23,7 %	7 973	24,3 %	8 624	26,8 %	9 882	30,2 %
1 à 2 500 \$	3 398	10,4 %	3 294	10,1 %	3 167	9,9 %	3 119	9,5 %
2 501 à 5 000 \$	4 498	13,7 %	4 278	13,1 %	4 149	12,9 %	4 020	12,3 %
5 001 à 7 500 \$	3 880	11,8 %	3 956	12,1 %	3 561	11,1 %	3 487	10,7 %
7 501 à 10 000 \$	4 156	12,7 %	3 963	12,1 %	3 902	12,1 %	3 405	10,4 %
10 001 à 12 500 \$	3 004	9,2 %	3 033	9,3 %	2 987	9,3 %	3 089	9,4 %
12 501 à 15 000 \$	2 571	7,8 %	2 650	8,1 %	2 387	7,4 %	2 305	7,0 %
15 001 à 17 500 \$	1 590	4,8 %	1 650	5,0 %	1 506	4,7 %	1 527	4,7 %
17 501 à 20 000 \$	801	2,4 %	788	2,4 %	730	2,3 %	756	2,3 %
20 001 \$ ou plus	713	2,2 %	765	2,3 %	754	2,3 %	812	2,5 %
Total	32 799	100,0 %	32 776	100,0 %	32 127	100,0 %	32 722	100,0 %
Indemnité de remplacement du revenu moyenne	8 429 \$		8 560 \$		8 533 \$		8 623 \$	

Catégorie de la réclamation: Allaité

	2015		2016		2017		2018	
Indemnité de remplacement du revenu	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	2	0,8 %	7	2,3 %	4	1,5 %	2	0,8 %
Affectation	48	18,5 %	54	17,8 %	56	21,4 %	63	24,4 %
1 à 2 500 \$	7	2,7 %	9	3,0 %	6	2,3 %	3	1,2 %
2 501 à 5 000 \$	2	0,8 %	9	3,0 %	7	2,7 %	4	1,6 %
5 001 à 7 500 \$	8	3,1 %	7	2,3 %	6	2,3 %	6	2,3 %
7 501 à 10 000 \$	15	5,8 %	12	3,9 %	6	2,3 %	6	2,3 %
10 001 à 12 500 \$	13	5,0 %	11	3,6 %	5	1,9 %	10	3,9 %
12 501 à 15 000 \$	5	1,9 %	12	3,9 %	11	4,2 %	9	3,5 %
15 001 à 17 500 \$	12	4,6 %	10	3,3 %	8	3,1 %	10	3,9 %
17 501 à 20 000 \$	13	5,0 %	17	5,6 %	13	5,0 %	10	3,9 %
20 001 \$ ou plus	134	51,7 %	156	51,3 %	140	53,4 %	135	52,3 %
Total	259	100,0 %	304	100,0 %	262	100,0 %	258	100,0 %
Indemnité de remplacement du revenu moyenne	26 350 \$		27 611 \$		30 851 \$		31 792 \$	

Tableau 12 (suite)

Répartition des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon la catégorie de la réclamation et les débours en indemnités de remplacement du revenu

L'ensemble des deux catégories

	2015		2016		2017		2018	
Indemnité de remplacement du revenu	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Indéterminé	426	1,3 %	433	1,3 %	364	1,1 %	322	1,0 %
Affectation	7 812	23,6 %	8 027	24,3 %	8 680	26,8 %	9 945	30,2 %
1 à 2 500 \$	3 405	10,3 %	3 303	10,0 %	3 173	9,8 %	3 122	9,5 %
2 501 à 5 000 \$	4 500	13,6 %	4 287	13,0 %	4 156	12,8 %	4 024	12,2 %
5 001 à 7 500 \$	3 888	11,8 %	3 963	12,0 %	3 567	11,0 %	3 493	10,6 %
7 501 à 10 000 \$	4 171	12,6 %	3 975	12,0 %	3 908	12,1 %	3 411	10,3 %
10 001 à 12 500 \$	3 017	9,1 %	3 044	9,2 %	2 992	9,2 %	3 099	9,4 %
12 501 à 15 000 \$	2 576	7,8 %	2 662	8,0 %	2 398	7,4 %	2 314	7,0 %
15 001 à 17 500 \$	1 602	4,8 %	1 660	5,0 %	1 514	4,7 %	1 537	4,7 %
17 501 à 20 000 \$	814	2,5 %	805	2,4 %	743	2,3 %	766	2,3 %
20 001 \$ ou plus	847	2,6 %	921	2,8 %	894	2,8 %	947	2,9 %
Total	33 058	100,0 %	33 080	100,0 %	32 389	100,0 %	32 980	100,0 %
Indemnité de remplacement du revenu moyenne	8 579 \$		8 748 \$		8 726 \$		8 820 \$	

Tableau 13**Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon l'année de la réclamation et la profession de la travailleuse****Année de la réclamation: 2015**

Profession de la travailleuse	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ¹	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Technicienne en sciences naturelles	151	0,5 %	30	11	124	9 477 \$	5 555 \$
Enseignante	5 873	17,8 %	30	8	134	9 722 \$	8 761 \$
Infirmière	6 957	21,0 %	29	9	120	9 152 \$	8 482 \$
Autre personnel médical	2 674	8,1 %	29	10	107	8 492 \$	6 571 \$
Secrétaire	226	0,7 %	29	13	99	6 358 \$	3 423 \$
Caissière	1 156	3,5 %	26	13	95	4 668 \$	3 437 \$
Employée de bureau	475	1,4 %	29	13	104	6 732 \$	3 254 \$
Vendeuse	2 106	6,4 %	28	13	97	5 627 \$	4 226 \$
Commis	296	0,9 %	29	13	110	6 545 \$	4 191 \$
Travailleuse des aliments	425	1,3 %	28	10	120	7 396 \$	6 087 \$
Barmaid	2 858	8,6 %	27	12	110	5 855 \$	5 497 \$
Préposée à l'entretien	474	1,4 %	29	10	134	7 350 \$	7 017 \$
Services personnels	2 175	6,6 %	28	9	150	9 006 \$	8 264 \$
Autre travailleuse des services	265	0,8 %	28	11	132	7 521 \$	6 743 \$
Couturière	83	0,3 %	29	11	99	5 060 \$	4 270 \$
Travailleuse du textile	28	0,1 %	30	13	122	7 414 \$	4 929 \$
Manutentionnaire	464	1,4 %	29	10	137	8 169 \$	6 891 \$
Travailleuse de l'imprimerie	51	0,2 %	29	10	150	9 107 \$	7 200 \$
Autres ou indéterminée	6 321	19,1 %	29	10	135	10 250 \$	6 602 \$
Total	33 058	100,0 %	29	10	124	8 579 \$	7 032 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 13 (suite)**Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon l'année de la réclamation et la profession de la travailleuse****Année de la réclamation: 2016**

Profession de la travailleuse	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ¹	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Technicienne en sciences naturelles	174	0,5 %	30	10	125	9 229 \$	4 668 \$
Enseignante	6 053	18,3 %	30	8	138	9 982 \$	9 052 \$
Infirmière	7 177	21,7 %	29	9	122	9 369 \$	8 561 \$
Autre personnel médical	2 819	8,5 %	29	10	107	8 568 \$	6 521 \$
Secrétaire	159	0,5 %	29	14	114	6 813 \$	3 219 \$
Caissière	1 249	3,8 %	25	13	94	4 589 \$	3 136 \$
Employée de bureau	468	1,4 %	29	13	108	7 101 \$	3 180 \$
Vendeuse	1 945	5,9 %	28	13	94	5 587 \$	4 082 \$
Commis	398	1,2 %	29	12	111	6 518 \$	4 353 \$
Travailleuse des aliments	414	1,3 %	28	10	110	6 700 \$	5 601 \$
Barmaid	2 819	8,5 %	27	12	112	6 104 \$	5 636 \$
Préposée à l'entretien	460	1,4 %	29	10	133	7 393 \$	7 067 \$
Services personnels	1 901	5,7 %	28	10	145	8 752 \$	7 557 \$
Autre travailleuse des services	317	1,0 %	28	11	137	7 943 \$	6 415 \$
Couturière	102	0,3 %	30	12	114	6 543 \$	4 394 \$
Travailleuse du textile	15	0,0 %	26	10	135	8 636 \$	6 470 \$
Manutentionnaire	727	2,2 %	29	11	135	8 053 \$	6 444 \$
Travailleuse de l'imprimerie	26	0,1 %	31	12	137	8 133 \$	5 495 \$
Autres ou indéterminée	5 857	17,7 %	29	10	136	10 445 \$	6 934 \$
Total	33 080	100,0 %	29	10	125	8 748 \$	7 100 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 13 (suite)**Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon l'année de la réclamation et la profession de la travailleuse**

Année de la réclamation: 2017

Profession de la travailleuse	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ¹	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Technicienne en sciences naturelles	177	0,5 %	30	10	120	9 048 \$	4 430 \$
Enseignante	5 839	18,0 %	30	8	138	10 062 \$	9 141 \$
Infirmière	7 106	21,9 %	29	9	117	9 094 \$	8 025 \$
Autre personnel médical	2 485	7,7 %	29	10	104	8 501 \$	6 422 \$
Secrétaire	162	0,5 %	28	13	79	5 369 \$	2 339 \$
Caissière	1 198	3,7 %	26	13	97	5 025 \$	3 423 \$
Employée de bureau	483	1,5 %	28	14	101	6 323 \$	2 935 \$
Vendeuse	1 977	6,1 %	28	13	93	5 691 \$	3 897 \$
Commis	362	1,1 %	29	12	111	6 561 \$	4 149 \$
Travailleuse des aliments	438	1,4 %	28	11	108	6 748 \$	5 724 \$
Barmaid	2 809	8,7 %	28	12	111	6 284 \$	5 711 \$
Préposée à l'entretien	425	1,3 %	29	10	134	7 540 \$	7 066 \$
Services personnels	1 625	5,0 %	28	9	146	8 962 \$	8 039 \$
Autre travailleuse des services	404	1,2 %	28	11	133	7 927 \$	7 091 \$
Couturière	73	0,2 %	31	12	95	5 535 \$	3 873 \$
Travailleuse du textile	25	0,1 %	28	13	105	5 751 \$	4 373 \$
Manutentionnaire	676	2,1 %	28	10	129	7 886 \$	6 380 \$
Travailleuse de l'imprimerie	25	0,1 %	28	10	139	8 554 \$	5 779 \$
Autres ou indéterminée	6 100	18,8 %	29	10	134	10 447 \$	6 597 \$
Total	32 389	100,0 %	29	10	123	8 726 \$	6 941 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 13 (suite)**Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon l'année de la réclamation et la profession de la travailleuse****Année de la réclamation: 2018**

Profession de la travailleuse	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse¹	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne²	Débours moyens³
Technicienne en sciences naturelles	148	0,4 %	30	10	112	9 357 \$	4 417 \$
Enseignante	5 391	16,3 %	30	8	136	10 220 \$	9 108 \$
Infirmière	6 729	20,4 %	29	9	112	8 943 \$	7 688 \$
Autre personnel médical	2 309	7,0 %	29	10	99	8 080 \$	6 017 \$
Secrétaire	173	0,5 %	28	13	101	6 733 \$	2 709 \$
Caissière	1 042	3,2 %	26	14	87	4 547 \$	3 253 \$
Employée de bureau	507	1,5 %	29	14	99	7 164 \$	3 211 \$
Vendeuse	1 677	5,1 %	28	12	91	5 773 \$	4 068 \$
Commis	330	1,0 %	30	12	118	7 387 \$	4 424 \$
Travailleuse des aliments	388	1,2 %	29	11	106	6 970 \$	5 832 \$
Barmaid	2 495	7,6 %	28	12	109	6 459 \$	5 986 \$
Préposée à l'entretien	419	1,3 %	29	10	129	7 371 \$	7 018 \$
Services personnels	1 747	5,3 %	28	9	148	9 366 \$	8 336 \$
Autre travailleuse des services	451	1,4 %	29	12	126	7 627 \$	6 889 \$
Couturière	68	0,2 %	31	14	90	5 484 \$	3 964 \$
Travailleuse du textile	15	0,0 %	28	11	117	6 913 \$	3 898 \$
Manutentionnaire	681	2,1 %	28	11	129	8 246 \$	6 509 \$
Travailleuse de l'imprimerie	20	0,1 %	29	10	113	7 435 \$	5 757 \$
Autres ou indéterminée	8 390	25,4 %	30	10	132	10 252 \$	6 208 \$
Total	32 980	100,0 %	29	10	121	8 820 \$	6 790 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 14**Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon l'année de la réclamation et la direction régionale****Année de la réclamation: 2015**

Direction régionale ¹	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ²	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ³	Débours moyens ⁴
Île-de-Montréal	7 490	22,7 %	31	11	121	8 405 \$	6 874 \$
Longueuil	2 134	6,5 %	29	11	112	7 649 \$	5 814 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	944	2,9 %	28	10	113	7 613 \$	6 260 \$
Valleyfield	882	2,7 %	28	11	111	7 426 \$	6 240 \$
Yamaska	1 332	4,0 %	28	11	114	7 662 \$	5 773 \$
Total partiel Montérégie	5 292	16,0 %	28	11	112	7 605 \$	5 954 \$
Abitibi-Témiscamingue	903	2,7 %	27	10	124	8 717 \$	6 995 \$
Bas-Saint-Laurent	997	3,0 %	28	10	122	8 101 \$	7 092 \$
Capitale-Nationale	4 149	12,6 %	29	9	139	10 121 \$	8 852 \$
Chaudière-Appalaches	2 121	6,4 %	28	9	135	9 202 \$	7 694 \$
Côte-Nord	433	1,3 %	28	9	133	9 954 \$	8 169 \$
Estrie	1 444	4,4 %	28	11	113	7 510 \$	5 920 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	304	0,9 %	28	9	137	10 154 \$	8 695 \$
Lanaudière	1 568	4,7 %	28	10	122	8 324 \$	6 638 \$
Laurentides	2 136	6,5 %	28	10	125	8 481 \$	6 760 \$
Laval	1 494	4,5 %	30	10	127	8 738 \$	7 141 \$
Mauricie et Centre-du-Québec	2 221	6,7 %	28	10	123	8 175 \$	6 527 \$
Outaouais	1 174	3,6 %	28	10	133	9 334 \$	8 129 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 332	4,0 %	28	10	120	8 044 \$	6 578 \$
Total partiel autres régions	20 276	61,3 %	28	10	128	8 886 \$	7 372 \$
Total	33 058	100,0 %	29	10	124	8 579 \$	7 032 \$

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

2. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

3. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

4. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 14 (suite)**Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon l'année de la réclamation et la direction régionale****Année de la réclamation: 2016**

Direction régionale ¹	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ²	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ³	Débours moyens ⁴
Île-de-Montréal	7 219	21,8 %	31	11	121	8 601 \$	6 968 \$
Longueuil	2 133	6,4 %	29	11	108	7 446 \$	5 313 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	965	2,9 %	28	10	117	8 002 \$	6 524 \$
Valleyfield	871	2,6 %	28	10	114	7 840 \$	6 597 \$
Yamaska	1 419	4,3 %	28	11	117	7 715 \$	5 542 \$
Total partiel Montérégie	5 388	16,3 %	28	11	113	7 694 \$	5 798 \$
Abitibi-Témiscamingue	966	2,9 %	27	10	129	9 173 \$	7 231 \$
Bas-Saint-Laurent	933	2,8 %	28	9	127	8 329 \$	7 494 \$
Capitale-Nationale	4 018	12,1 %	29	9	141	10 513 \$	9 333 \$
Chaudière-Appalaches	2 203	6,7 %	28	9	140	9 820 \$	8 150 \$
Côte-Nord	419	1,3 %	28	10	131	9 312 \$	7 592 \$
Estrie	1 479	4,5 %	28	10	113	7 779 \$	6 102 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	340	1,0 %	29	9	135	10 229 \$	8 981 \$
Lanaudière	1 684	5,1 %	28	10	118	7 930 \$	6 332 \$
Laurentides	2 149	6,5 %	28	10	126	8 551 \$	6 828 \$
Laval	1 487	4,5 %	30	10	128	8 778 \$	6 956 \$
Mauricie et Centre-du-Québec	2 273	6,9 %	28	10	124	8 433 \$	6 679 \$
Outaouais	1 220	3,7 %	28	10	130	9 204 \$	7 784 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 302	3,9 %	28	11	116	7 929 \$	6 353 \$
Total partiel autres régions	20 473	61,9 %	28	10	129	9 057 \$	7 489 \$
Total	33 080	100,0 %	29	10	125	8 748 \$	7 100 \$

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

2. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

3. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

4. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 14 (suite)**Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon l'année de la réclamation et la direction régionale**

Année de la réclamation: 2017

Direction régionale ¹	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ²	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ³	Débours moyens ⁴
Île-de-Montréal	7 106	21,9 %	31	11	120	8 648 \$	6 777 \$
Longueuil	2 073	6,4 %	29	11	112	7 712 \$	5 657 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	978	3,0 %	28	10	114	7 961 \$	6 082 \$
Valleyfield	861	2,7 %	28	11	111	7 521 \$	6 059 \$
Yamaska	1 320	4,1 %	28	11	112	7 552 \$	5 564 \$
Total partiel Montérégie	5 232	16,2 %	28	11	112	7 687 \$	5 779 \$
Abitibi-Témiscamingue	937	2,9 %	27	10	127	9 073 \$	7 073 \$
Bas-Saint-Laurent	941	2,9 %	28	9	127	8 651 \$	7 416 \$
Capitale-Nationale	3 988	12,3 %	29	9	138	10 159 \$	8 938 \$
Chaudière-Appalaches	2 052	6,3 %	28	9	138	10 066 \$	8 507 \$
Côte-Nord	408	1,3 %	28	10	115	8 433 \$	6 694 \$
Estrie	1 483	4,6 %	28	11	107	7 617 \$	5 926 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	277	0,9 %	28	9	126	9 445 \$	8 344 \$
Lanaudière	1 714	5,3 %	28	10	115	7 966 \$	5 941 \$
Laurentides	2 182	6,7 %	28	10	130	9 024 \$	6 958 \$
Laval	1 477	4,6 %	30	10	128	9 155 \$	7 231 \$
Mauricie et Centre-du-Québec	2 131	6,6 %	28	10	117	7 832 \$	5 941 \$
Outaouais	1 089	3,4 %	28	10	131	9 090 \$	7 717 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 372	4,2 %	28	10	122	8 224 \$	6 394 \$
Total partiel autres régions	20 051	61,9 %	28	10	127	9 007 \$	7 302 \$
Total	32 389	100,0 %	29	10	123	8 726 \$	6 941 \$

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

2. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

3. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

4. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 14 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon l'année de la réclamation et la direction régionale

Année de la réclamation: 2018

Direction régionale ¹	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nombre moyen semaines grossesse ²	Nombre moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ³	Débours moyens ⁴
Île-de-Montréal	6 892	20,9 %	31	12	119	8 821 \$	6 855 \$
Longueuil	2 071	6,3 %	30	11	116	8 188 \$	5 670 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	990	3,0 %	28	10	110	7 730 \$	5 580 \$
Valleyfield	937	2,8 %	28	10	110	7 723 \$	5 940 \$
Yamaska	1 487	4,5 %	28	11	118	8 041 \$	5 238 \$
Total partiel Montérégie	5 485	16,6 %	29	11	114	7 977 \$	5 583 \$
Abitibi-Témiscamingue	1 031	3,1 %	27	10	128	9 673 \$	7 617 \$
Bas-Saint-Laurent	931	2,8 %	28	10	118	8 242 \$	6 993 \$
Capitale-Nationale	4 023	12,2 %	29	9	134	10 231 \$	8 803 \$
Chaudière-Appalaches	2 157	6,5 %	28	9	130	9 705 \$	8 040 \$
Côte-Nord	385	1,2 %	28	9	120	8 518 \$	6 477 \$
Estrie	1 518	4,6 %	28	11	105	7 532 \$	5 588 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	338	1,0 %	28	9	119	8 999 \$	8 171 \$
Lanaudière	1 755	5,3 %	28	10	119	8 226 \$	5 708 \$
Laurentides	2 199	6,7 %	28	10	120	8 647 \$	6 562 \$
Laval	1 468	4,5 %	30	10	124	9 087 \$	6 822 \$
Mauricie et Centre-du-Québec	2 220	6,7 %	28	10	118	7 967 \$	5 513 \$
Outaouais	1 142	3,5 %	28	10	131	9 502 \$	7 844 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 217	3,7 %	28	10	115	8 104 \$	6 320 \$
Total partiel autres régions	20 384	61,8 %	29	10	124	9 014 \$	7 075 \$
Total	32 980	100,0 %	29	10	121	8 820 \$	6 790 \$
Autres	219	0,7 %	31	11	136	9 818 \$	8 445 \$

1. En fonction du lieu de résidence de la travailleuse.

2. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

3. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

4. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 15

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon l'année de la réclamation et le secteur d'activité économique

Année de la réclamation: 2015

Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nb. moyen semaines grossesse ¹	Nb. moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	166	0,5 %	28	10	150	12 488 \$	10 323 \$
	Industrie chimique	175	0,5 %	31	10	133	10 050 \$	4 277 \$
	Forêt et scieries	44	0,1 %	29	13	116	8 145 \$	6 679 \$
	Mines, carrières et puits de pétrole	47	0,1 %	29	9	169	17 274 \$	11 559 \$
	Fabrication de produits en métal	121	0,4 %	29	9	164	11 162 \$	8 640 \$
	Total partiel	553	1,7 %	29	10	149	11 665 \$	7 856 \$
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	133	0,4 %	28	9	162	9 848 \$	8 137 \$
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	201	0,6 %	29	10	176	10 806 \$	8 801 \$
	Fabrication d'équipement de transport	140	0,4 %	29	11	145	10 534 \$	5 814 \$
	Première transformation des métaux	21	0,1 %	31	10	177	18 575 \$	10 408 \$
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	26	0,1 %	30	12	120	7 641 \$	4 368 \$
	Total partiel	521	1,6 %	29	10	164	10 571 \$	7 672 \$
Groupe III	Administration publique	612	1,9 %	31	9	146	14 585 \$	6 647 \$
	Industrie des aliments et boissons	523	1,6 %	29	10	128	8 406 \$	6 484 \$
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	54	0,2 %	30	11	140	8 083 \$	6 478 \$
	Industrie du papier et activités diverses	42	0,1 %	30	9	133	11 456 \$	7 004 \$
	Transport et entreposage	178	0,5 %	30	10	128	10 261 \$	7 782 \$
	Total partiel	1 409	4,3 %	30	10	134	10 660 \$	6 734 \$
Groupe IV	Commerce	4 817	14,6 %	28	13	97	5 513 \$	4 041 \$
	Industrie du cuir	22	0,1 %	29	13	107	6 159 \$	5 504 \$
	Fabrication de machines (sauf électriques)	16	0,0 %	31	8	175	13 456 \$	7 856 \$
	Industrie du tabac	3	0,0 %	28	13	141	16 234 \$	16 304 \$
	Industrie textile	30	0,1 %	29	11	113	6 138 \$	4 626 \$
	Total partiel	4 888	14,8 %	28	12	98	5 559 \$	4 071 \$
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 321	16,1 %	28	13	112	6 151 \$	5 145 \$
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	77	0,2 %	29	12	149	11 547 \$	5 207 \$
	Imprimerie, édition et activités annexes	122	0,4 %	30	11	126	7 493 \$	5 009 \$
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	4	0,0 %	33	8	63	4 642 \$	2 606 \$
	Fabrication de produits électriques	71	0,2 %	29	12	134	9 139 \$	3 951 \$
	Total partiel	5 595	16,9 %	28	13	113	6 234 \$	5 126 \$
Groupe VI	Agriculture	523	1,6 %	29	10	143	9 999 \$	8 338 \$
	Bonneterie et habillement	66	0,2 %	30	13	99	4 892 \$	3 920 \$
	Enseignement et services annexes	3 710	11,2 %	31	9	106	8 726 \$	7 161 \$
	Finances, assurances et affaires immobilières	152	0,5 %	30	15	102	7 000 \$	3 268 \$
	Services médicaux et sociaux	15 515	46,9 %	29	9	135	9 687 \$	8 608 \$
	Chasse et pêche	1	0,0 %	23	4	169	11 598 \$	11 668 \$
	Industries manufacturières diverses	93	0,3 %	30	11	133	8 242 \$	5 915 \$
	Total partiel	20 060	60,7 %	30	9	130	9 493 \$	8 265 \$
Indéterminé		32	0,1 %	30	10	140	10 138 \$	8 581 \$
Total		33 058	100,0 %	29	10	124	8 579 \$	7 032 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 15 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon l'année de la réclamation et le secteur d'activité économique

Année de la réclamation: 2016

Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nb. moyen semaines grossesse ¹	Nb. moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	179	0,5 %	28	11	160	13 650 \$	12 161 \$
	Industrie chimique	169	0,5 %	30	11	141	11 235 \$	5 035 \$
	Forêt et scieries	34	0,1 %	28	9	143	10 622 \$	7 905 \$
	Mines, carrières et puits de pétrole	54	0,2 %	29	10	141	14 559 \$	10 473 \$
	Fabrication de produits en métal	122	0,4 %	28	10	152	10 019 \$	7 029 \$
	Total partiel	558	1,7 %	29	10	152	12 279 \$	8 458 \$
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	143	0,4 %	28	8	165	10 087 \$	8 314 \$
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	179	0,5 %	29	8	184	11 536 \$	9 404 \$
	Fabrication d'équipement de transport	110	0,3 %	30	11	192	15 191 \$	7 479 \$
	Première transformation des métaux	21	0,1 %	31	13	190	19 768 \$	12 994 \$
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	23	0,1 %	29	13	137	9 333 \$	5 896 \$
	Total partiel	476	1,4 %	29	9	177	11 833 \$	8 621 \$
Groupe III	Administration publique	537	1,6 %	30	9	149	15 168 \$	6 444 \$
	Industrie des aliments et boissons	527	1,6 %	29	10	128	8 356 \$	6 334 \$
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	60	0,2 %	29	10	136	8 236 \$	6 340 \$
	Industrie du papier et activités diverses	26	0,1 %	28	8	136	12 538 \$	8 819 \$
	Transport et entreposage	137	0,4 %	31	11	138	11 458 \$	8 387 \$
	Total partiel	1 287	3,9 %	30	10	136	10 766 \$	6 649 \$
Groupe IV	Commerce	4 824	14,6 %	27	12	98	5 605 \$	3 946 \$
	Industrie du cuir	14	0,0 %	31	10	78	4 071 \$	2 514 \$
	Fabrication de machines (sauf électriques)	26	0,1 %	27	11	173	10 776 \$	6 599 \$
	Industrie du tabac	2	0,0 %	28	10	140	9 734 \$	9 804 \$
	Industrie textile	31	0,1 %	28	11	117	7 756 \$	6 208 \$
	Total partiel	4 897	14,8 %	28	12	98	5 649 \$	3 973 \$
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 287	16,0 %	28	13	113	6 275 \$	5 203 \$
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	68	0,2 %	29	14	175	15 721 \$	4 881 \$
	Imprimerie, édition et activités annexes	116	0,4 %	30	11	139	8 736 \$	6 789 \$
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	6	0,0 %	33	10	0	0 \$	70 \$
	Fabrication de produits électriques	70	0,2 %	32	12	144	10 145 \$	4 415 \$
	Total partiel	5 547	16,8 %	28	13	114	6 400 \$	5 217 \$
Groupe VI	Agriculture	608	1,8 %	29	10	132	8 814 \$	7 806 \$
	Bonneterie et habillement	82	0,2 %	29	13	103	5 324 \$	3 322 \$
	Enseignement et services annexes	3 561	10,8 %	31	10	108	8 986 \$	7 484 \$
	Finances, assurances et affaires immobilières	190	0,6 %	30	15	111	8 115 \$	3 614 \$
	Services médicaux et sociaux	15 739	47,6 %	29	9	135	9 811 \$	8 644 \$
	Chasse et pêche	0	0,0 %	0	0	0	0 \$	0 \$
	Industries manufacturières diverses	92	0,3 %	30	11	113	7 274 \$	4 647 \$
	Total partiel	20 272	61,3 %	30	9	130	9 615 \$	8 328 \$
Indéterminé		43	0,1 %	28	14	127	8 770 \$	6 234 \$
Total		33 080	100,0 %	29	10	125	8 748 \$	7 100 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 15 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon l'année de la réclamation et le secteur d'activité économique

Année de la réclamation: 2017

Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nb. moyen semaines grossesse ¹	Nb. moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	196	0,6 %	28	11	142	12 774 \$	11 145 \$
	Industrie chimique	161	0,5 %	31	10	142	10 879 \$	5 015 \$
	Forêt et scieries	40	0,1 %	28	8	148	9 751 \$	8 054 \$
	Mines, carrières et puits de pétrole	56	0,2 %	29	9	162	16 141 \$	10 197 \$
	Fabrication de produits en métal	133	0,4 %	29	11	148	10 200 \$	6 164 \$
	Total partiel	586	1,8 %	29	10	146	11 962 \$	8 029 \$
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	145	0,4 %	28	8	153	9 911 \$	8 189 \$
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	185	0,6 %	28	8	178	11 238 \$	8 921 \$
	Fabrication d'équipement de transport	125	0,4 %	30	10	190	17 338 \$	10 239 \$
	Première transformation des métaux	22	0,1 %	30	9	139	13 797 \$	7 664 \$
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	23	0,1 %	28	10	136	10 714 \$	8 251 \$
	Total partiel	500	1,5 %	29	9	169	12 097 \$	8 952 \$
Groupe III	Administration publique	571	1,8 %	31	10	133	13 462 \$	6 102 \$
	Industrie des aliments et boissons	606	1,9 %	29	11	118	7 775 \$	6 093 \$
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	61	0,2 %	27	9	152	9 118 \$	6 940 \$
	Industrie du papier et activités diverses	33	0,1 %	29	10	170	13 658 \$	7 652 \$
	Transport et entreposage	174	0,5 %	30	11	139	11 407 \$	7 375 \$
	Total partiel	1 445	4,5 %	30	10	128	9 981 \$	6 323 \$
Groupe IV	Commerce	4 659	14,4 %	28	12	96	5 687 \$	3 892 \$
	Industrie du cuir	21	0,1 %	31	11	117	7 134 \$	5 507 \$
	Fabrication de machines (sauf électriques)	43	0,1 %	27	8	173	12 122 \$	7 564 \$
	Industrie du tabac	3	0,0 %	35	12	85	10 522 \$	3 577 \$
	Industrie textile	30	0,1 %	29	15	95	5 886 \$	4 045 \$
	Total partiel	4 756	14,7 %	28	12	96	5 765 \$	3 933 \$
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 105	15,8 %	28	12	113	6 480 \$	5 299 \$
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	72	0,2 %	29	14	147	13 370 \$	5 213 \$
	Imprimerie, édition et activités annexes	89	0,3 %	29	12	145	9 969 \$	6 784 \$
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	1	0,0 %	33	18	0	0 \$	1 450 \$
	Fabrication de produits électriques	72	0,2 %	30	11	131	9 026 \$	4 242 \$
	Total partiel	5 339	16,5 %	28	12	114	6 598 \$	5 308 \$
Groupe VI	Agriculture	590	1,8 %	29	10	133	9 456 \$	8 708 \$
	Bonneterie et habillement	87	0,3 %	30	12	85	4 441 \$	3 248 \$
	Enseignement et services annexes	3 470	10,7 %	31	10	106	8 833 \$	7 331 \$
	Finances, assurances et affaires immobilières	155	0,5 %	29	15	113	7 571 \$	3 508 \$
	Services médicaux et sociaux	15 340	47,4 %	29	9	133	9 723 \$	8 303 \$
	Chasse et pêche	4	0,0 %	29	11	140	8 915 \$	4 833 \$
	Industries manufacturières diverses	93	0,3 %	29	10	111	6 711 \$	5 351 \$
	Total partiel	19 739	60,9 %	30	9	128	9 523 \$	8 070 \$
Indéterminé		24	0,1 %	27	14	114	7 995 \$	6 815 \$
Total		32 389	100,0 %	29	10	123	8 726 \$	6 941 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 15 (suite)

Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon l'année de la réclamation et le secteur d'activité économique

Année de la réclamation: 2018

Groupe prioritaire	Secteur d'activité économique	Nombre	% du nombre	Âge entier moyen	Nb. moyen semaines grossesse ¹	Nb. moyen de jours indemnisation	Indemnité remplacement revenu moyenne ²	Débours moyens ³
Groupe I	Bâtiment et travaux publics	233	0,7 %	28	10	163	14 355 \$	11 462 \$
	Industrie chimique	189	0,6 %	31	11	140	11 332 \$	5 065 \$
	Forêt et scieries	30	0,1 %	26	10	163	12 051 \$	8 262 \$
	Mines, carrières et puits de pétrole	61	0,2 %	28	11	148	14 339 \$	9 338 \$
	Fabrication de produits en métal	161	0,5 %	29	10	134	9 010 \$	6 541 \$
	Total partiel	674	2,0 %	29	10	150	12 319 \$	8 158 \$
Groupe II	Industrie du bois (sans scierie)	155	0,5 %	28	9	161	10 791 \$	8 870 \$
	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	201	0,6 %	29	9	148	9 894 \$	8 753 \$
	Fabrication d'équipement de transport	130	0,4 %	30	11	166	14 713 \$	8 662 \$
	Première transformation des métaux	29	0,1 %	30	9	130	11 282 \$	4 461 \$
	Fabrication de produits minéraux non métalliques	25	0,1 %	31	11	143	11 921 \$	7 186 \$
	Total partiel	540	1,6 %	29	9	155	11 193 \$	8 462 \$
Groupe III	Administration publique	581	1,8 %	31	9	139	14 371 \$	5 655 \$
	Industrie des aliments et boissons	641	1,9 %	29	11	124	8 554 \$	6 489 \$
	Industrie du meuble et des articles d'ameublement	65	0,2 %	27	9	140	8 957 \$	8 224 \$
	Industrie du papier et activités diverses	46	0,1 %	30	9	135	12 144 \$	7 441 \$
	Transport et entreposage	165	0,5 %	30	9	146	12 671 \$	9 152 \$
	Total partiel	1 498	4,5 %	30	10	132	10 633 \$	6 563 \$
Groupe IV	Commerce	4 496	13,6 %	28	12	94	5 758 \$	3 802 \$
	Industrie du cuir	15	0,0 %	30	11	115	7 533 \$	5 292 \$
	Fabrication de machines (sauf électriques)	31	0,1 %	29	9	154	10 073 \$	7 158 \$
	Industrie du tabac	2	0,0 %	34	15	128	14 301 \$	14 365 \$
	Industrie textile	44	0,1 %	29	12	111	7 207 \$	5 105 \$
	Total partiel	4 588	13,9 %	28	12	95	5 830 \$	3 847 \$
Groupe V	Autres services commerciaux et personnels	5 069	15,4 %	28	13	109	6 555 \$	5 334 \$
	Communications, transport d'énergie et autres services publics	60	0,2 %	30	12	122	10 587 \$	5 343 \$
	Imprimerie, édition et activités annexes	103	0,3 %	29	12	126	8 381 \$	5 898 \$
	Fabrication de produits du pétrole et du charbon	0	0,0 %	0	0	0	0 \$	0 \$
	Fabrication de produits électriques	68	0,2 %	29	12	122	8 679 \$	3 917 \$
	Total partiel	5 300	16,1 %	28	13	110	6 632 \$	5 327 \$
Groupe VI	Agriculture	620	1,9 %	29	10	135	9 750 \$	8 540 \$
	Bonneterie et habillement	80	0,2 %	31	14	80	4 388 \$	2 894 \$
	Enseignement et services annexes	3 689	11,2 %	30	9	107	9 245 \$	7 353 \$
	Finances, assurances et affaires immobilières	176	0,5 %	30	14	109	7 570 \$	3 516 \$
	Services médicaux et sociaux	15 697	47,6 %	30	9	130	9 687 \$	7 915 \$
	Chasse et pêche	0	0,0 %	0	0	0	0 \$	0 \$
	Industries manufacturières diverses	84	0,3 %	30	11	129	8 287 \$	4 607 \$
	Total partiel	20 346	61,7 %	30	9	126	9 579 \$	7 760 \$
Indéterminé		34	0,1 %	30	11	122	9 431 \$	7 073 \$
Total		32 980	100,0 %	29	10	121	8 820 \$	6 790 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Tableau 16**Principales caractéristiques des réclamations du programme «Pour une maternité sans danger» inscrites et acceptées de 2015 à 2018 selon la catégorie de la réclamation et l'année de la réclamation****Catégorie de la réclamation: Enceinte**

Principales caractéristiques	2015	2016	2017	2018
Nombre de réclamations	32 799	32 776	32 127	32 722
Âge entier moyen de la travailleuse	29	29	29	29
Nombre moyen de semaines de grossesse ¹	10	10	10	10
Jours moyens d'indemnisation	122	123	121	119
Indemnité de remplacement du revenu moyenne ²	8 429 \$	8 560 \$	8 533 \$	8 623 \$
Débours moyens ³	6 918 \$	6 960 \$	6 800 \$	6 648 \$

Catégorie de la réclamation: Allaite

Principales caractéristiques	2015	2016	2017	2018
Nombre de réclamations	259	304	262	258
Âge entier moyen de la travailleuse	31	31	31	31
Jours moyens d'indemnisation	324	332	347	343
Indemnité de remplacement du revenu moyenne ²	26 350 \$	27 611 \$	30 851 \$	31 792 \$
Débours moyens ³	21 519 \$	22 188 \$	24 220 \$	24 707 \$

L'ensemble des deux catégories

Principales caractéristiques	2015	2016	2017	2018
Nombre de réclamations	33 058	33 080	32 389	32 980
Âge entier moyen de la travailleuse	29	29	29	29
Nombre moyen de semaines de grossesse ¹	10	10	10	10
Jours moyens d'indemnisation	124	125	123	121
Indemnité de remplacement du revenu moyenne ²	8 579 \$	8 748 \$	8 726 \$	8 820 \$
Débours moyens ³	7 032 \$	7 100 \$	6 941 \$	6 790 \$

1. Nombre de semaines de grossesse à la date du retrait ou de l'affectation.

2. L'indemnité de remplacement du revenu moyenne est calculée pour les seules réclamations ayant reçu de l'indemnité de remplacement du revenu.

3. Les débours moyens sont calculés pour l'ensemble des réclamations.

Annexe

NATURE DE L'AGRESSEUR

La nature de l'agresseur, c'est la raison environnementale invoquée par le médecin ou par la travailleuse face aux dangers que comporte le poste de travail, eu égard à l'état de grossesse de la travailleuse ou de la mère qui allaite.

La nature de l'agresseur ou des risques existant au poste de travail est codée selon un système de classification propre à la CNESST. Il y a six grandes catégories d'agresseurs, chacune étant subdivisée en sous-catégories. Pour les besoins de la présente publication, une seule catégorie (agresseur ergonomique) a été subdivisée dans l'élaboration des tableaux.

CLASSIFICATION DE NATURE DE L'AGRESSEUR

Grande catégorie	Sous-catégorie
1. Agresseur de nature chimique	<ul style="list-style-type: none">- Gaz anesthésiques- Métaux- Solvants (diluants)- Produits utilisés dans l'industrie plastique ou du caoutchouc- Gaz asphyxiants ou irritants- Pesticides, herbicides, insecticides, fongicides et rodenticides- Odeurs chimiques ou autres- Poussières ou vapeurs (organiques ou minérales)- Autres produits chimiques

2. Agresseur de nature physique	<ul style="list-style-type: none"> - Bruit - Ultrasons - Vibration - Radiations - Contraintes thermiques - Hyperbarie - Choc électrique - Autres agresseurs physiques
3. Agresseur de nature ergonomique	<ul style="list-style-type: none"> - Horaire de travail - Rythme et charge de travail, stress - Travail au rendement, heures supplémentaires - Posture de travail - Soulever, pousser, tirer des lourdes charges - Autres efforts physiques - Autres risques ergonomiques
4. Agresseur de nature biologique	<ul style="list-style-type: none"> - Risques d'origine virale, bactérienne, mycologique ou parasitaire - Risques pathologiques associés à des produits biologiques - Risques associés à la manipulation d'un animal ou à son contact
5. Agresseur de nature à nuire à la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Planchers glissants - Escaliers - Risques d'être frappé par un objet
6. Agresseurs divers	

PROFESSION

La profession de la travailleuse a été codée à partir de la *Classification canadienne descriptive des professions*. Afin de faciliter la disposition des tableaux, nous avons préparé une liste des abréviations utilisées pour les professions.

Source: Emploi et Immigration Canada, Guide 1980 Classification canadienne descriptive des professions.

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE:

Titre du grand groupe ou du sous-groupe	Abréviation
Technicienne en sciences physiques, en sciences biologiques, en sciences agronomiques, en architecture et en ingénierie (2117, 2135 et 2165)	Technicienne en sciences naturelles
Enseignante et personnel assimilé (2711 à 2799)	Enseignante
Personnel spécialisé et auxiliaires des soins infirmiers et thérapeutiques (3130 à 3139)	Infirmière
Autre personnel médical, autre technicienne de la santé et travailleuse assimilée (3111 à 3119) (3151 à 3159)	Autre personnel médical
Sténographe et dactylographe (4110 à 4113)	Secrétaire
Teneuse de livres, commis en comptabilité et travailleuse assimilée (4130 à 4139)	Caissière
Autre personnel administratif et travailleuse assimilée (4140 à 4143) (4170 à 4179) (4190 à 4199)	Employée de bureau

Titre du grand groupe ou du sous-groupe	Abréviation
Vendeuse de biens de consommation (5130 à 5149)	Vendeuse
Magasinière, ordonnatrice et distributrice (4150 à 4169)	Commis
Travailleuse de l'industrie des aliments et boissons et travailleuse assimilée (8210 à 8229)	Travailleuse des aliments
Travailleuse spécialisée dans la préparation des aliments et boissons et les services connexes (6120 à 6129)	Barmaid
Travailleuse spécialisée dans les services de logement et les secteurs connexes (6130 à 6139)	Préposée à l'entretien
Travailleuse spécialisée dans les services personnels (6141 à 6149)	Service personnel
Autre travailleuse spécialisée dans les services (6160 à 6199)	Autre travailleuse des services
Travailleuse spécialisée dans la confection, l'assemblage et la réparation d'articles en textile, en fourrure et en cuir (8550 à 8569)	Couturière
Travailleuse du textile (8260 à 8279)	Travailleuse du textile
Manutentionnaire et travailleuse assimilée, NCA (9310 à 9319)	Manutentionnaire
Imprimerie et travailleuse assimilée (9510 à 9519)	Travailleuse dans l'imprimerie
Travailleuse non classée ailleurs et autres professions indéterminées (tous les autres codes)	Autres ou indéterminée



Pour nous joindre
cnesst.gouv.qc.ca
1 844 838-0808